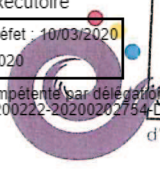


COURRIER ARRIVÉ LE

10 FEV. 2020



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE « EAU D'EXCELLENCE » Séance du lundi 03 février 2020	2 ^{ème} séance de l'année 2020
--	--

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

L'an deux mil vingt, le lundi 03 février à 10h00 le Conseil d'Administration de la Régie Eau d'Excellence dûment convoqué, s'est réuni, au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), à 10h00 sous la présidence de Madame Josiane GATIBELZA représentant Monsieur Eric JALTON, Président de la Régie Eau d'Excellence excusé.

Nombre de membres en exercice : 14
Présents : 9
Votants : 9
Absents : 3
Excusés représentés : 1
Excusés : 1
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents : 9

Membres issus du Conseil Communautaire :
Mme Josiane GATIBELZA représentant le Président - Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE - M. Jean-Luc CELIGNY - M. Justin DESSOUT - M. Fred EUSTACHE - M. Georges BERGINA - Mme Renée-Georges NABAJOH-DELOUMEAUX

Membre en tant que Personnalité qualifiée : *M. Jean-Pierre BASTARAU*

Membre représentant le personnel de la Régie Eau d'Excellence ayant voix consultative : *M. Fabrice ALY*

Date de la convocation : 24 janvier 2020

Secrétaire de séance :

Délibération n°2020.02/04

Approbation des rapports d'activité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif de la Régie Eau d'Excellence pour l'exercice 2018

Excusés représentés : 1
Membres issus du Conseil Communautaire : Monsieur Eric JALTON

Excusés : 1
Membres issus du Conseil Communautaire - Mme Juliana FENGAROL

Absents : 3
Membre issu du Conseil Communautaire : Mme Maguy CELIGNY- Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE

Membre représentant d'Association d'usagers de l'eau sur le territoire de CAP Excellence :
 Mme Evelyne WERCAUTRIN (Présidente de l'association K-DLO).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ;

- VU** La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU** Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- VU** La délibération n°2016.11.11/344 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2016 portant création de la Régie à autonomie financière et à personnalité morale dite « régie personnalisée » pour gérer les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif des eaux usées de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence : *Approbation des statuts de ladite Régie ;*
- VU** La délibération n°2016.11.11/349 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2016 portant création de la Régie à autonomie financière et à personnalité morale dite « régie personnalisée » pour gérer les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif des eaux usées de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence : *Désignation du Directeur de la Régie ;*



- VU** La délibération n°2016.12/01 du Conseil d'Administration du 27 décembre 2016 portant : *Election du Président du Conseil d'Administration de la Régie EAU d'Excellence de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence* ;
- VU** La délibération n°2018.12.06/613 du 19 décembre 2018 du Conseil Communautaire de CAP Excellence du portant : *Modification des statuts de la Régie EAU d'Excellence* ;
- VU** La délibération n°2019.02.06 du 28 février 2019 du Conseil d'Administration d'Eau d'Excellence portant : *Nomination du Directeur de la Régie Eau d'Excellence* ;

Considérant le rapport de la Directrice et après en avoir débattu :

DECIDE A L'UNANIMITE

Article 1 : D'Approuver les rapports d'activité des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement Collectif de la Régie Eau d'Excellence pour l'exercice ci annexés ;

Article 2 : D'Autoriser Madame la Directrice à transmettre ces documents à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence pour présentation et approbation par son Conseil Communautaire ;

Article 2 : D'Autoriser Madame la Directrice à signer tout document relatif à cette affaire ;

Article 3 : Le Président, la Directrice et l'Agent Comptable de la Régie Eau d'Excellence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, à Monsieur le Président de la Régie Eau d'Excellence, ainsi qu'au Comptable Public de la Régie Eau d'Excellence.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Régie Eau d'Excellence.

Pour extrait certifié conforme.

Pointe-à-Pitre, le 10 février 2020

Le Président

Monsieur Éric JALTON



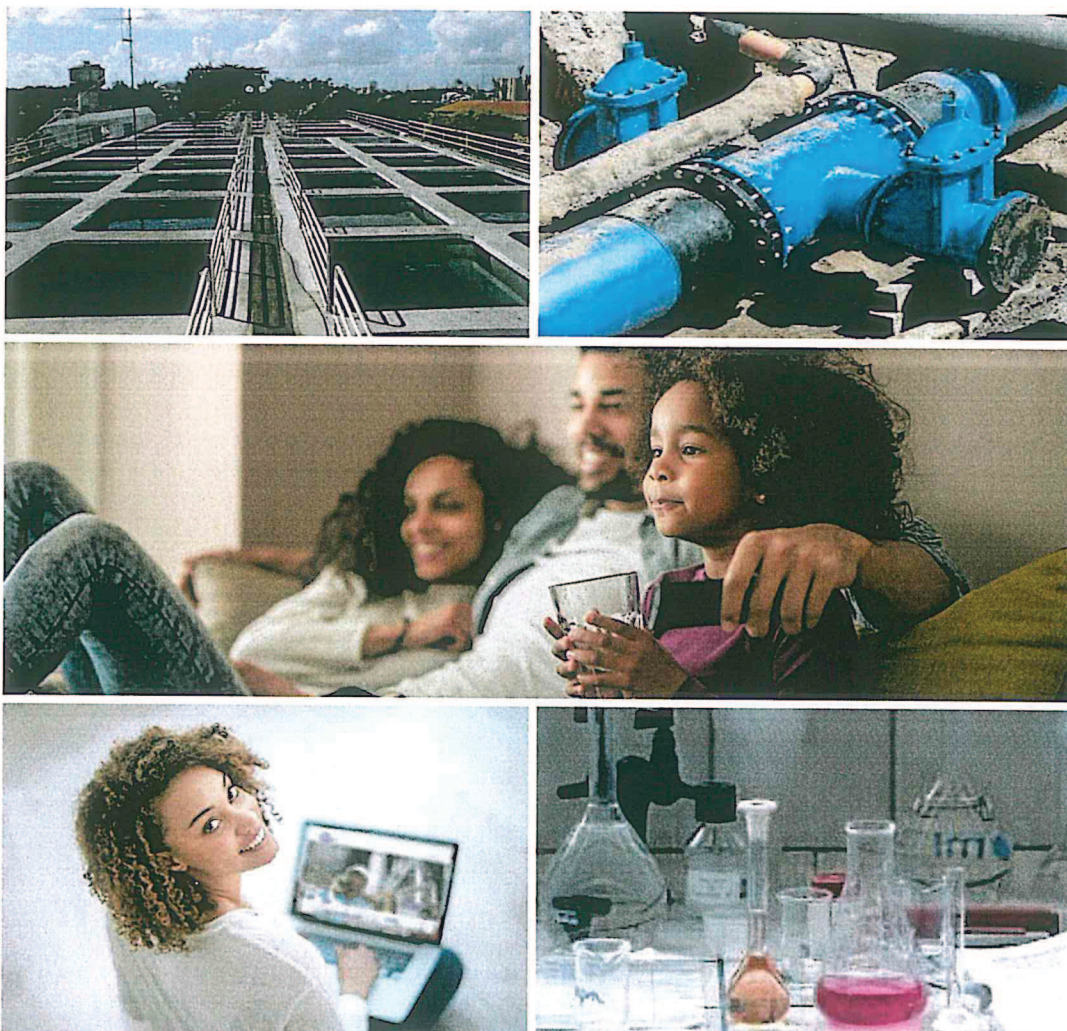
- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 10 FEV. 2020
- Délibération transmise au Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, le
- Délibération transmise au Président de la Régie EAU d'Excellence, le
- Délibération transmise au Comptable Public de la Régie EAU d'Excellence, le



RAPPORT D'ACTIVITES DE LA REGIE EAU D'EXCELLENCE

Année 2018

Service public de l'Eau potable



www.eaudexcellence.fr

18, Zac de Houëlbourg III
Voie verte, ZI de Jarry
97122 Baie-Mahault

0590 41 33 33

SOMMAIRE



1	Faits marquants	6
1.1	<i>Exploitation</i>	6
1.1.1	Production	6
1.1.2	Réseaux	6
1.1.3	Interventions	7
1.2	<i>Clientèle</i>	7
1.2.1	Mise en place de l'agence en ligne	7
1.2.2	Nettoyage de la base clients	7
1.2.3	Mise en place du paiement par SMS	7
1.2.4	Facturation	8
1.2.5	Centre d'appels et réclamations	8
1.3	<i>Comptabilité</i>	8
1.3.1	Les moyens de paiement	8
1.3.2	Recouvrement	8
2	Production, distribution et consommation	9
2.1	<i>Volume produit, volume vendu et volume acheté</i>	9
2.2	<i>Vente en gros détaillée</i>	11
2.3	<i>Volume vendu aux abonnés et volume consommé</i>	12
2.4	<i>Indicateurs techniques</i>	13
2.4.1	Rendement du réseau de distribution [P104.3]	13
2.4.2	Indices linéaires	15
2.5	<i>Occurrence des fuites sur le réseau</i>	16
3	Qualité de l'eau	17
3.1	<i>Protection de la ressource</i>	17
3.2	<i>Conformité des prélèvements</i>	18
3.2.1	Contrôle réglementaire	18
3.2.2	Autocontrôle	18
4	Gestion clientèle	19
4.1	<i>Les services aux clients</i>	19
4.2	<i>Les abonnés du service</i>	19
4.3	<i>Pyramide des compteurs</i>	20
4.4	<i>Tarifcation</i>	20
4.5	<i>Prix du service [D102.0]</i>	21
4.6	<i>Indicateurs clientèles</i>	22
4.6.1	Taux de respect d'ouverture des branchements	22
4.6.2	Taux de réclamations écrites	22
4.6.3	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	23
4.6.4	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	25
5	Patrimoine du service	25
5.1	<i>Inventaire</i>	25
5.2	<i>Consommation en réactifs</i>	26



5.3	<i>Lavage de réservoir</i>	26
5.4	<i>Maintenance</i>	26
5.5	<i>Indicateurs de suivi du patrimoine</i>	27
5.5.1	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	27
5.5.2	Taux moyen de renouvellement [P107.2]	29
5.6	<i>Recommandations- Evolutions à prévoir</i>	29
5.6.1	Recommandations sur le périmètre PAP/Abymes Zone Urbaine	29
5.6.2	Recommandations sur le périmètre Baie-Mahault	32
5.6.3	Recommandations sur le périmètre Abymes Grands Fonds	33
6	Compte administratif	35
6.1	<i>Résultat financier</i>	35
6.2	<i>Section exploitation</i>	35
6.2.1	<i>Dépenses</i>	35
6.2.2	<i>Recettes</i>	36
7	Annexes	37
7.1	<i>Synoptiques des réseaux d'eau potable</i>	38
7.2	<i>Volumes vendus abonnés détaillés</i>	41
7.3	<i>Qualité de l'eau par commune – Contrôle sanitaire</i>	42
7.4	<i>Qualité de l'eau par commune – Autocontrôle</i>	45
7.5	<i>Abonnés par commune</i>	47

PREAMBULE



La Communauté d'Agglomération CAP Excellence exerce les compétences Eau et Assainissement Collectif pour le compte de ses communes membres à savoir : Pointe-à-Pitre, Les Abymes et Baie-Mahault. Ainsi CAP Excellence assure la gestion du Service de l'Eau Potable pour environ 55 000 abonnés, avec 711 km de canalisations d'eau potable, 8 réservoirs de stockage d'eau représentant une capacité totale de 26 000 m³, 1 captage en rivière, 1 usine de production d'eau potable.

En 2016, CAP Excellence a fait le choix d'une gestion directe du service de l'eau par un opérateur unique et public : la Régie Eau d'Excellence.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2017, la Régie Eau d'Excellence, assure la gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif sur le territoire de CAP Excellence, en remplacement de la Générale des Eaux Guadeloupe, opérateur privé en fonction depuis près de 60 ans.

Ce sont ainsi 96 agents de l'ancien délégataire qui ont été transférés vers la régie publique.

En décembre 2018, une révision des statuts de la régie a été approuvée par le Conseil Communautaire de CAP Excellence avec effet au 1^{er} janvier 2019 afin de déléguer les missions relatives aux investissements dans le domaine de l'eau et de l'assainissement collectif des eaux usées ainsi que la gestion du service public d'assainissement non collectif. Ainsi, l'intégralité des biens nécessaires aux services ainsi que leurs financements sont affectés à la Régie depuis le 1^{er} janvier 2019.

Eau d'Excellence, est une régie à personnalité morale et à autonomie financière dont le Conseil d'Administration est composé de 11 élus, 1 représentant des usagers, 1 personnalité qualifiée, 1 représentant du personnel, 1 représentant de l'Office de l'Eau de la Guadeloupe, 1 représentant des services de l'Etat.

La régie exerce ses missions conformément aux :

- Dispositions applicables aux régies chargées d'un service public à caractère industriel et commercial
- Statuts mis à jour le 19 décembre 2018
- Contrat Convention d'objectifs signé le 10 août 2018 et devant permettre de répondre à des objectifs de performance

L'article 3 des statuts révisés en décembre 2018 dénombre les missions de la Régie comme suit :

- études relatives aux schémas directeurs et aux études réglementaires ;
- études et travaux de construction et réhabilitation des ouvrages et réseaux ;
- avis sur dossier en matière de Police de l'Eau et d'instruction des autorisations d'urbanisme ;
- exploitation des ouvrages et installations nécessaires à l'exercice de ses compétences conformément aux réglementations en vigueur afin d'en assurer le fonctionnement, la surveillance, l'entretien et la maintenance dans les limites fixées par la convention de gestion passée entre CAP Excellence et la Régie « Eau d'Excellence » ;
- maintien du patrimoine en bon état à travers des recommandations adressées à CAP Excellence ;
- gestion durable (préservation, restauration) des ressources en eau qu'elle exploite ;

sécurité de l'approvisionnement en eau et maintien de la satisfaction des besoins prioritaires ;

- **préservation et contrôle de la qualité de l'eau distribuée ;**
- **réalisation des prestations de service, travaux et contrôles techniques rendus nécessaires par l'évolution du service et de la réglementation dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement ;**
- **études relatives à la gestion de l'eau potable et de l'assainissement ;**
- **élaboration des rapports annuels sur la qualité des services ;**
- **toute action d'information et de gestion des abonnés des services d'eau potable et d'assainissement, à l'exception du recouvrement des sommes dues.**

La convention d'objectifs signée entre CAP Excellence et la Régie Eau d'Excellence fixe les priorités suivantes :

- **Priorité n°1 : Améliorer de la gestion des abonnés**
- **Priorité n°2 : Améliorer le rendement de réseaux et les performances du système d'assainissement**
- **Priorité n°3 : Améliorer la capacité financière des services et la maîtrise des prix**
- **Priorité n°4 : Mettre en place une véritable politique de gestion patrimoniale**

Travaux marquants

1.1 Exploitation

1.1.1 Production

- **Travaux de sécurisation et de mise en conformité de la prise d'eau sur la rivière Bras-David**

Suite au passage de l'ouragan Maria (nuit du 19 au 20 septembre 2017), CAP Excellence a dû entreprendre des travaux pour la sécurisation de la voie d'accès à la prise d'eau située sur la rivière Bras-David à Petit-Bourg. Les travaux se sont déroulés de décembre 2017 à mars 2018 et ont consisté en :

- La reprise d'un talus en rive gauche ;
- Le nettoyage de la rive droite.

Ces travaux ont été suivis par la mise aux normes de la prise d'eau, soit, la réalisation de tous les aménagements techniques requis dans l'arrêté préfectoral n°2014-124 du 25 février 2014 et les aménagements nécessaires au bon fonctionnement de la prise d'eau. Les travaux ont consisté en :

- La pose de clôture et portail en rive gauche, la mise en place de clôture en rive droite,
- La mise en place de panneau d'information sur la présence du captage,
- La mise en place d'un débitmètre DN 500 en sortie de prise raccordé à un dispositif de télégestion,
- La reprise ponctuelle de l'enrochement sur le pied gauche de la prise d'eau,
- La mise en œuvre d'une passe à poissons et crustacés garantissant le débit réservé.

- **Suppresseur Miquel-Chauvel**

Des travaux d'entretien de la moto-pompe n°1 (du 2 juillet au 5 juillet 2018) et de la moto-pompe n°2 (29 août au 4 septembre 2018) ont été réalisés.

1.1.2 Réseaux

- En février 2018, les travaux de réhabilitation des réservoirs de Budan ont démarré. Leur mise en service a été effective en janvier 2019. Ces deux cuves d'une capacité totale de 4 000 m³ permettront de réduire l'impact des incidents de production des usines de Vernou et Moustique du SIAEAG sur l'alimentation en eau potable de Baie-Mahault.
- En juin 2018, suite aux travaux de raccordement (6 raccordements) des conduites secondaires de distribution au nouveau réseau ceinturant les Quais de Pointe-à-Pitre, 6 coupures d'eau d'environ 8 heures sont survenues.
- Le réseau du secteur Mare-A-Rose aux Abymes a été mis en service fin novembre 2018 (pose d'une canalisation sur laquelle sont piqués les branchements de chaque abonné au droit de leur parcelle). Ces travaux permettront la réduction des fuites sur branchement et ainsi l'amélioration de la pression du réseau.
- En décembre 2018, le nouveau réseau de la rue Jean Jaurès à Baie-Mahault a été mis en service.



Des manques d'eau dus aux difficultés de production des usines de Moustique et Vernou se sont également fait ressentir. En effet, les précipitations entraînent de fortes turbidités pouvant difficilement traitables par les usines et pouvant impactée la qualité de l'eau distribuée.

- Tour d'eau SIAEAG

Compte tenu des difficultés rencontrées sur le réseau de distribution du réseau Belle-Eau Cadeau, les tours d'eau ont persisté en 2018. Le SIAEAG a mis en place des tours d'eau d'une durée de 12h et de 24h. Les territoires gérés par Eau d'Excellence impactés par les tours d'eau sont les étages de distribution de Boisvin, Caraque (Abymes Grands-Fonds) et Duthau. A noter que les tours d'eau mis en œuvre sur l'étage de distribution du réservoir de Duthau sont sans incidence sur la distribution aux abonnés en raison de la capacité du réservoir lui conférant une grande autonomie.

1.1.3 Interventions

Les équipes de la Régie (Exploitation et Travaux) ont œuvré sur plusieurs interventions majeures :

- Quatre casses sur la conduite d'eau brute DN500 à Baie-Mahault : deux en mars (Résidence SICAF la Jaille et Rue Solange Bach à Gourdeliane) et deux en juillet (Lotissement SICAF),
- Une casse sur le réseau amiante ciment à café Baie-Mahault

1.2 Clientèle

1.2.1 Mise en place de l'agence en ligne

Depuis fin janvier 2018, le pôle clientèle a mis en place l'agence en ligne de la régie. Cet espace dématérialisé permet principalement :

- Le suivi des factures (consultation de solde, paiement par carte bancaire, téléchargement des duplicatas etc.)
- La gestion des abonnements (nouveau branchement, résiliation etc.)
- La mensualisation des factures

La première semaine de son déploiement, l'agence en ligne a été mise à disposition des grands comptes, puis le déploiement s'est étendu aux particuliers.


1.2.2 Nettoyage de la base clients

Posséder une base client saine est un des prérequis principaux pour garantir une facturation de qualité. Ainsi, en complément de la mise à jour de l'adressage réalisée en 2017, les actions ci-après ont été menées :

- La mise à jour des numéros de téléphone (action en lien avec la mise en place du paiement par sms)
- Le sirenage (action ayant permis l'intégration des professions libérales dans la catégorie « professionnels » par le renseignement du numéro siren)

1.2.3 Mise en place du paiement par SMS

Le paiement des factures par sms est disponible depuis le 10 juin 2018. Ce nouveau moyen de règlement représente 6% des paiements totaux et 17% des paiements dématérialisés.

- 
- 236 718 factures cycles émises
 - 95% des factures basées sur un relevé réel
 - 4 961 factures non conformes
 - 98% des factures sont conformes
 - **Montant facturé eau potable 2018 : 21 844 946,64 €**

1.2.5 Centre d'appels et réclamations

- 35 600 appels reçus pour 19 274 appels décrochés soit une qualité de service de 54% (taux de décroché).
- 802 réclamations écrites (eau potable et assainissement confondus) avec un délai moyen de traitement de 9 jours ouvrés.

1.3 Comptabilité

1.3.1 Les moyens de paiement

Soucieuse d'offrir la plus grande plage possible de moyens de paiement des factures à ses usagers, la régie Eau d'Excellence a mis en place 11 moyens de paiement :

1. Efficash (mandat cash La Poste : espèces)
2. Espèces (bornes de paiement)
3. Chèques (bornes de paiement - Service de Traitement des Chèques de Créteil (STC Créteil))
4. Carte bancaire (Borne de Paiement, TPE au guichet des agences)
5. Téléphone (Carte Bancaire)
6. Internet (Carte Bancaire)
7. TIP SEPA (Centre d'Encaissement de Rennes)
8. TIP + Chèque (Centre d'Encaissement de Rennes)
9. Virement
10. Prélèvement bancaire (validation par DGFIP)
11. Mensualisation (validation par DGFIP)
12. Sms (depuis juin 2018)

Ces dispositions ont nécessité les accords préalables de La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

1.3.2 Recouvrement

Au 29 août 2019, le taux de recouvrement global des factures émises en 2018 était égal à **67%*** répartis comme suit :

- Particuliers 67%
- Professionnels 79%
- Etablissements Publics 52%

Le montant facturé total Eau et Assainissement 2018 s'élève à **30 448 884,74 €**. Ce montant ne tient pas compte des avoirs émis au fil de l'eau lors du traitement des dossiers : remise sur fuite Warsmann, dégrèvement, erreur de relevé, etc.

Les avoirs émis au titre de l'année 2018 se décomposent comme suit (eau potable et assainissement confondus) :

- Avoirs émis 2018 avec annulation de frais : **1,7 millions d'euros soit environ 5,6% du chiffre d'affaires (montant des annulations des frais 100 906,11€)**.
- Avoirs émis 2018 sans annulation de frais : **1,6 millions d'euros soit environ 5,3% du chiffre d'affaires**.

Il est à noter que les éléments suivants ont un impact non négligeable sur le montant recouvré en 2018 :

- **Les tours d'eau** ont eu un impact significatif sur le recouvrement des factures ; le montant encaissé par semaine après la mise en place des tours d'eau a diminué de 38%.
- **La dette du CHU** : 1 440 165,14€ au 31/12/2018
- **La dette du SYVADE** : 1 099 738,41 € au 31/12/2018
- **La dette de RENOC** : 972 770,07 € (exercice 2017 et 2018)

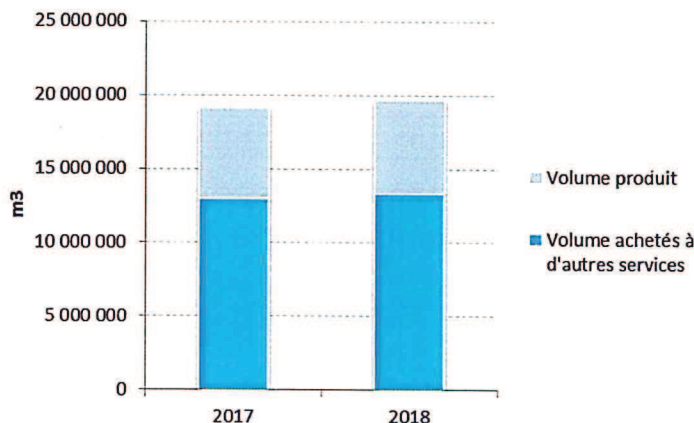
***Nb : la donnée indiquée ne correspond pas au taux de recouvrement final pour l'année 2018, cette donnée sera fixée au 31/12/2019.**

2 Production, distribution et consommation

2.1 Volume produit, volume vendu et volume acheté

	2017	2018	n/n-1
Volume prélevé (m3)	6 227 758	6 162 278	-1,05%
Volume produit (m3)	6 136 172	6 398 446	4,27%
Volume achetés à d'autres services	13 021 127	13 292 400	2,08%
Volume vendu à d'autres services	1 195 949	1 172 408	-1,97%
Volumes mis en distribution (m3)	17 961 350	18 472 601	2,85%

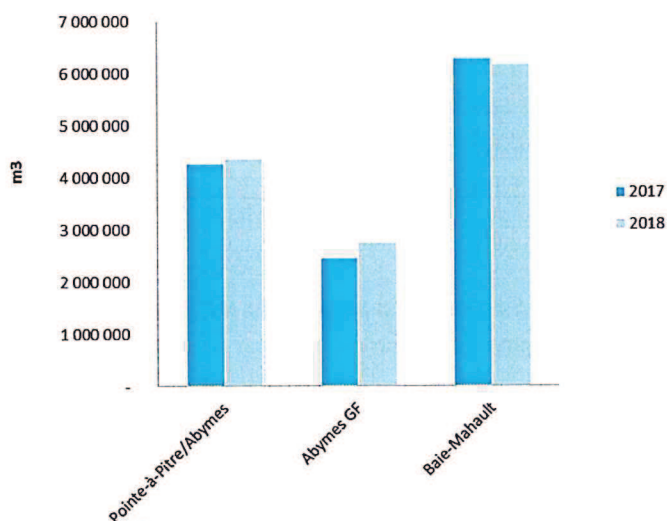
Evolution des volumes produits et des volumes achetés à d'autres services :



Le détail du volume acheté par commune est présenté ci-après :

Volume acheté (m3)	2017	2018	n/n-1
Pointe-à-Pitre/Abymes	4 278 047	4 374 191	2,2%
Abymes GF	2 456 200	2 745 223	11,8%
Baie-Mahault	6 297 039	6 172 986	-2,0%

Evolution des achats d'eau 2017-2018



Nota Bene :

- Le débitmètre posé en juin 2018 sur le DN 500 en sortie du captage de Bras David permet de quantifier ce qui est prélevé à la ressource (comptage effectif en octobre 2018). Néanmoins, en l'absence de données de comptage en sortie du captage entre les mois de janvier et septembre 2018 les volumes prélevés sont estimés comme égaux aux volumes d'eau brute à l'entrée de l'usine Miquel.
- En l'absence d'équipements de comptage en sortie d'usine, le volume produit est estimé comme étant la somme des volumes de sortie des réservoirs de Miquel

Les volumes mis en distribution sont égaux aux volumes produits, majorés des volumes achetés et minorés des volumes vendus.

$$MAD : \text{Mise à disposition} = \text{Production} + \text{Importation} - \text{Exportation}$$

2 Vente en gros détaillée

Le volume acheté aux autres collectivités est détaillé de la façon suivante :

			2017	2018	n/n-1
	POINTE A PITRE	VERNOU	-	-	-
PAP01	POINTE A PITRE	DECHARGE	507	2 694	431,4%
PAP02	POINTE A PITRE	DECHARGE ECODEC	190 967	-	-
ABY01	POINTE A PITRE	RES CHAUVEL 1	-	-	-
ABY16	POINTE A PITRE	RES CHAUVEL 2	-	-	-
GOS19	POINTE A PITRE	RES BOISVIN (PIQUAGE BEC)	2 402 559	2 336 239	-2,8%
PAP03	POINTE A PITRE	RES DUTHAU	803 300	911 200	13,4%
	POINTE A PITRE	SECOURS PàP	-	-	-
UMQ02	POINTE A PITRE	MIQUEL LAVAGE FILTRES	200 795	208 294	3,7%
UMQ03	POINTE A PITRE	RES MIQUEL	-	-	-
ABY05	ABYMES	RES PEROU	208 800	536 300	156,8%
ABY07	ABYMES	MORNE UDOL	88 108	101 819	15,6%
ABY08	ABYMES	PISCINE	45 342	36 156	-20,3%
ABY09	ABYMES	NEW HOPITAL	337 669	241 489	-28,5%
Total Achat SIAEAG vers PAP ABY			4 278 047	4 374 191	2,2%
GOS18	GOSIER	CARAQUE	2 363 252	2 684 947	13,6%
SAN17	SAINTE ANNE	GOULIN PAPIN	54 588	20 471	-62,5%
GFS24	ABYMES	CHAZEAU DIV (BORICAUD)	28 201	32 129	13,9%
Total Achat SIAEAG vers ABY GF			2 446 041	2 737 547	11,9%
PTB29	PETIT BOURG	CALVAIRE CHAPELLE	363 865	611 873	68,2%
BMT07	BAIE MAHAULT	BUDAN	1 238 652	1 245 488	0,6%
BMT01	BAIE MAHAULT	JARRY	2 468 710	2 516 959	2,0%
BMT06	BAIE MAHAULT	PIQUAGE LES ORANGERS	76 219	86 304	13,2%
BMT08	BAIE MAHAULT	DESTRELLAN	378 351	357 298	-5,6%
BMT11	BAIE MAHAULT	PIQUAGE CONVENANCE	370 780	370 102	-0,2%
BMT12	BAIE MAHAULT	CALVAIRE	1 372 537	960 086	-30,1%
PTB30	PETIT BOURG	BRAGELOGNE	27 925	24 876	-10,9%
Total Achat SIAEAG vers BAIE-MAHAULT			6 297 039	6 172 986	-2,0%
ABY27	ABYMES	BOULIQUI	10 159	7 676	-24,4%
Total Achat RENOC vers ABY GF			10 159	7 676	-24,4%

Le volume vendu à d'autres collectivités est détaillé de la façon suivante :

			2017	2018	n/n-1
PAP05	GOSIER	MARINA 2 DUTHAU	272 970	260 370	-4,6%
UMQ04	POINTE A PITRE	SURPRESSEUR MIQUEL1	-	-	-
UMQ05	POINTE A PITRE	SURPRESSEUR MIQUEL2	74 543	174 927	134,7%
Total Vente SIAEAG			347 513	435 297	25,3%
ABY11	ABYMES	GOLCONDE	137 584	63 033	-54,2%
ABY12	ABYMES	POINTE D'OR	248 750	212 933	-14,4%
GFS20	ABYMES	BOIS DE ROSE 1	164 279	168 920	2,8%
GFS41	ABYMES	BOIS DE ROSE 2	297 823	292 225	-1,9%
Total Vente RENOC			848 436	737 111	-13,1%

Note Bene

A ce jour, aucune convention de vente et d'achat d'eau en gros n'a pu être signée entre Eau d'Excellence et RENOC. Toutefois, la Régie Eau d'Excellence facture les volumes livrés à partir des compteurs de Golconde, Pointe d'Or et Bois de Rose 1 selon les tarifs délibérés par le Conseil d'Administration d'Eau d'Excellence en date du 17 mai 2017.

- Le compteur de Bois de Rose 1 étant contesté par RENOC, les volumes livrés à RENOC en 2018 à partir de ce compteur de vente n'ont pu être facturés par Eau d'Excellence.
- Les volumes livrés par RENOC à partir du compteur de vente de Bouliqui n'ont fait l'objet d'aucune facturation en 2018.

2.3 Volume vendu aux abonnés et volume consommé

Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises au cours de l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation.

Selon la typologie du décret du 2 mai 2007 (rapport sur le prix et la qualité du service), le volume vendu sur le territoire de Cap Excellence se décompose ainsi :

	2017	2018	Evolution n-1/n
Volume vendu selon décret (m3)	9 654 904	10 814 177	12,0%
Sous-total volume vendu aux abonnés du service	8 458 955	9 641 769	14,0%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	1 195 949	1 172 408	-2,0%

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs,...). Il est ramené à 365 jours par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

	2017	2018	Evolution n-1/n
Volume comptabilisé abonnés	7 291 466	7 526 706	3,2%
Volume comptabilisé 365 jours	8 288 955	9 471 769	14,3%
Volume de service du réseau (m3)	170 000	170 000	-
Volume consommé autorisé (m3)	7 461 466	7 696 706	3,2%
Volume consommé autorisé 365 j (m3)	8 458 955	9 641 769	14,0%
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels	310	281	-

Le tableau ci-après détaille les 25 plus gros consommateurs au titre de l'exercice 2018.



ABONNE	VOLUME CONSOMME (M3)
2EME RSMA	32 249
BLANCHISSERIE DU SOLEIL	16 477
CENTRE GERONTOLOGIQUE RAIZET	9 925
CENTRE PENITENTIAIRE	141 597
CHU	239 384
CLINIQUE DE L'ESPERANCE	9 025
CLINIQUE LES EAUX CLAIRES	21 958
COLLEGE FRONT DE MER	18 187
CREPS ANTILLES GUYANE	7 471
CROUS ANTILLES GUYANE	30 659
GRAND PORT MARITIME DE LA GUADELOUPE	41 651
ECODEC	1 033
GSBDD	30 780
JUS DE FRUITS CARAIBES	35 631
LES AMIS DE LA NATATION	11 777
LYCEE CHEVALIER DE ST-GEORGES	23 316
MAISON DPLE DE L ENFANCE	11 141
PISCINE INTERCOMMUNALE	42 898
SAGPC AEROPORT GUADELOUPE	78 015
SDC RESIDENCE DE L'UNIVERSITE	11 555
SGDM	14 531
SICTOM DE L'AGGLOMERATION	2 582
SOCREMA	61 969
SOFROI	19 268
TRANSAT ANTILLES VOYAGE	33 565

***Nb : Ces abonnés sont relevés mensuellement afin de pouvoir identifier toute consommation jugée anormale.**

2.4 Indicateurs techniques

2.4.1 Rendement du réseau de distribution [P104.3]

Le rendement de réseau est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et le service public et le volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution.

La Loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum pour les réseaux de distribution d'eau potable, dont la valeur « seuil » dépend de la densité de l'habitat et de la taille du service, ainsi que de la disponibilité de la ressource en eau.

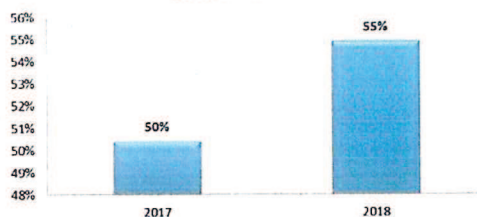
En cas de non atteinte de ce rendement minimum, la collectivité dispose d'un délai de deux ans pour élaborer un « plan d'actions » visant à maîtriser les pertes en eau et améliorer le rendement. Ce plan d'actions a été approuvé par Cap Excellence en 2016.

Rendement de réseau global

Le rendement de réseau s'est nettement amélioré passant de 50 à 55%. Cette augmentation de 5 points est principalement due à une augmentation des volumes consommés par les abonnés (conséquence des importants efforts réalisés au niveau de la facturation).

$$\text{Rendement (\%)} = \frac{A + B}{C + D}$$

Rendement global du réseau de distribution AEP



Rendement technique CAPEX	2017	2018	n/n-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	50%	55%	9%
Volume consommé autorisé 365 j (m3)A	8 458 955	9 641 769	14%
Volume vendu à d'autres services (m3).....B	1 195 949	1 172 408	-2%
Volume produit (m3).....C	6 136 172	6 398 446	4%
Volume acheté à d'autres services (m3).....D	13 021 127	13 292 400	2%

Rendement de réseau par périmètre

Rendement technique Abymes GF	2017	2018	n/n-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	48%	49%	3%
Volume consommé autorisé 365 j (m3)A	707 337	886 426	25%
Volume vendu à d'autres services (m3).....B	462 102	461 145	-0,2%
Volume produit (m3).....C	-	-	-
Volume acheté à d'autres services (m3).....D	2 456 200	2 745 223	12%

Sur le territoire des Grands Fonds Abymes, alimenté exclusivement par l'achat d'eau provenant du SIAEAG, le rendement est passé de 48 à 49 %, soit une augmentation de 1 point. Cette amélioration s'explique par une augmentation des volumes consommés de 25%.

Rendement technique PAP/ABY urbain	2 017	2018	n/n-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	58%	59%	2%
Volume consommé autorisé 365 j (m3)A	5 282 202	5 625 581	7%
Volume vendu à d'autres services (m3).....B	733 847	711 263	-3%
Volume produit (m3).....C	6 136 172	6 398 446	4%
Volume acheté à d'autres services (m3).....D	4 278 047	4 374 191	2%

Il est à noter une augmentation de 1 point du rendement de réseau sur Pointe-à-Pitre et la partie urbaine des Abymes. Cette amélioration s'explique par une augmentation des volumes consommés de 7%.

Rendement technique Baie-Mahault	2 017	2018	n/n-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	39%	51%	29%
Volume consommé autorisé 365 j (m3)A	2 469 416	3 129 762	27%
Volume vendu à d'autres services (m3).....B	-	-	-
Volume produit (m3).....C	-	-	-
Volume acheté à d'autres services (m3).....D	6 297 039	6 172 986	-2%



Sur la commune de Baie-Mahault, alimentée exclusivement par l'achat d'eau provenant du SIAEAG, on observe une nette augmentation du rendement passant de 39% à 51 %, soit un gain de 12 points. Cette augmentation s'explique par l'amélioration de la facturation des volumes consommés par les abonnés bien qu'une diminution des volumes achetés sur la commune soit observée.

2.4.2 Indices linéaires

Indice Linéaire de Perte en réseau [P106.3]

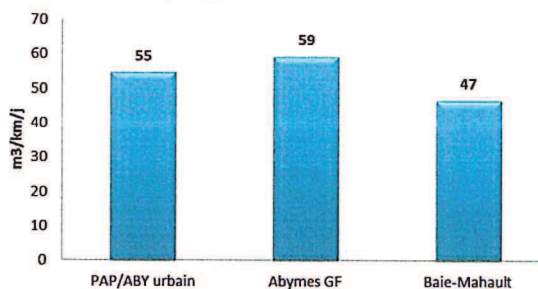
L'indice linéaire des pertes en réseau évalue les pertes par fuites sur le réseau de distribution rapportées à la longueur des canalisations (hors branchements).

$$\text{Indice linéaire de pertes} = \left(\frac{A - B}{L/1000} \right) / 365$$

ILP	2 017	2018	n/n-1
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	56	52	-7%
Volume mis en distribution (m3).....A	17 961 350	18 518 438	3%
Volume consommé autorisé 365 j (m3).....B	8 458 955	9 641 769	14%
Longueur de canalisation de distribution (ml)..L	465 211	465 211	0%

Bien que l'ILP du réseau de distribution soit qualifié de mauvais, on constate une légère amélioration.

ILP par périmètre en 2018



Le périmètre des Grands-Fonds est celui présentant le plus mauvais ILP (autrement dit, la partie du territoire la plus sujette aux pertes). La commune de Baie-Mahault quant à elle est la moins sujette aux pertes.

Indice Linéaire des Volumes Non Comptés [P105.3]

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage rapportée à la longueur des canalisations (hors branchements).

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \left(\frac{A - B}{L/1000} \right) / 365$$



	2 017	2018	n/n-1
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	57	53	-6%
Volume mis en distribution (m3).....A	17 961 350	18 518 438	3%
Volume comptabilisé 365 j (m3).....B	8 288 955	9 471 769	14%
Longueur de canalisation de distribution (ml)..L	465 211	465 211	0%

La diminution de 6% de l'ILVNC montre une amélioration de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés.

Indice Linéaire de Consommation

L'Indice Linéaire de Consommation évalue la somme des volumes consommés sur 365 jours et des volumes exportés rapportée le à la longueur des canalisations (hors branchements).

$$\text{Indice linéaire de consommation} = \left(\frac{A + B}{L/1000} \right) / 365$$

ILC	2 017	2018	n/n-1
Indice linéaire de consommation (m3/km/j) (A+B)/(L/1000)/365	56,9	63,7	12%
Volume consommé autorisé 365 j (m3).....A	8 458 955	9 641 769	14%
Volume vendu à d'autres services (m3).....B	1 195 949	1 172 408	-2%
Longueur de canalisation de distribution (ml)..L	465 211	465 211	0%

L'augmentation de 12% de l'ILC témoigne d'une augmentation des volumes consommés sur le territoire.

2.5 Occurrence des fuites sur le réseau

En 2018, nos équipes sont intervenues sur un total de 776 fuites. Le détail des fuites survenues par communes et par typologie est présenté ci-après :

	2018
Fuites sur conduite	
Pointe-à-Pitre	13
Abymes	25
Baie-Mahault	38
Total fuites sur conduite	76
Fuites sur branchement	
Pointe-à-Pitre	40
Abymes	372
Baie-Mahault	288
Total fuites sur branchement	700
Total fuites 2018	776

Pour l'autorité compétente par le préfet : 10/03/2020
971-200018653-20200222-20200202754-DE

L'évolution de l'occurrence des fuites sur conduites et branchements entre 2017 et 2018 est présentée ci-après :

		2017	2018	n/n-1
PAP	Nombre de fuites réparées sur conduites	5	13	160%
	Nombre de fuites réparées sur branchements	39	40	3%
ABYMES	Nombre de fuites réparées sur conduites	20	25	25%
	Nombre de fuites réparées sur branchements	350	372	6%
BAIE-MAHAULT	Nombre de fuites réparées sur conduites	17	38	124%
	Nombre de fuites réparées sur branchements	177	288	63%

***Nb : Pour l'année 2018, la distinction entre les fuites détectées par la recherche de fuites et les fuites visibles n'a pu être faite. Une adaptation de la fiche d'intervention utilisée par les équipes intervenant sur la réparation des fuites s'avère nécessaire afin d'aboutir à cette distinction.**

3 Qualité de l'eau

3.1 Protection de la ressource

La mise en place de périmètre de protection est indispensable à la protection de la ressource en eau.

Le périmètre de protection est un des principaux moyens pour éviter sa contamination par des pollutions accidentelles ou diffuses. L'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource du service [P108.3] permet d'évaluer ce processus.

Lorsque tout ou partie de l'eau distribuée ou transférée provient de points de prélèvement dans le milieu naturel extérieurs au service (achats en gros), ces points de prélèvement sont pris en compte dans le calcul.

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource par installation de production	2018
Usine de Miquel (Eau d'Excellence)	60%
Usine de Belle-Eau-Cadeau (SIAEAG)	60 %*
Usine de Vernou (SIAEAG)	60 %*
Usine de Moustique (SIAEAG)	60 %*
Forage de Kancel (RENOC)	40%*

* : valeurs communiquées par les services de la DEAL Guadeloupe

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et foncières, à la charge de CAP Excellence, mises en œuvre pour protéger les points de captage. La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% : aucune action
- 20 % : études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % : dossier déposé en Préfecture
- 60 % : arrêté préfectoral
- 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100 % : arrêté préfectoral mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté (désignation d'une personne)



NB : Les travaux de mise en conformité du captage de Bras David ont été réalisés. Toutefois les démarches foncières entreprises par CAP Excellence avec l'assistance de l'Etablissement Public Foncier Local, en vue de l'acquisition du terrain pour la mise en place du périmètre de protection immédiate n'avaient pas encore abouti à un acte de vente. En 2018, seule une autorisation de réaliser les travaux avait été délivrée par les propriétaires du terrain (parcelle BT 95).

3.2 Conformité des prélèvements

3.2.1 Contrôle réglementaire

Les contrôles réglementaires sont réalisés par l'Agence Régionale de Santé.

Sur la base des analyses reçues de l'Institut Pasteur et de CARSO Caraïbes, les taux de conformité des analyses du contrôle réglementaire sont présentés dans le tableau suivant.

Prélèvements microbiologiques	
Nombre de prélèvements conformes	166
Nombre de prélèvements non conformes	18
Nombre total de prélèvements	184
Taux de conformité	90%
Prélèvements physico-chimiques	
Nombre de prélèvements conformes	183
Nombre de prélèvements non conformes	3
Nombre total de prélèvements	186
Taux de conformité	98%

Le détail des taux de conformité des prélèvements par commune est présenté en annexe (7.3).

Il est à noter une forte dégradation de la qualité de l'eau sur la commune de Baie-Mahault suite aux dysfonctionnements des usines de production de Moustique et de Vernou.

3.2.2 Autocontrôle

Eau d'Excellence ne dispose pas de laboratoire. L'autocontrôle est tout de même réalisé : la régie fait les prélèvements, réalise les analyses in situ (pH, température, turbidité, chlore) et confie les analyses plus complexes (aluminium, fer, microbiologie,...) à l'Institut Pasteur.

Prélèvements microbiologiques	
Nombre de prélèvements conformes	546
Nombre de prélèvements non conformes	4
Nombre total de prélèvements	550
Taux de conformité	99%
Prélèvements physico-chimiques	
Nombre de prélèvements conformes	515
Nombre de prélèvements non conformes	118
Nombre total de prélèvements	633
Taux de conformité	81%

Le détail des taux de conformité des prélèvements par commune est présenté en annexe.

Suite aux difficultés rencontrées sur la qualité de l'eau distribuée à Baie-Mahault, la régie a intensifié son auto-contrôle sur ce périmètre, intervenant plus particulièrement après les épisodes pluvieux à l'origine de dysfonctionnements des usines de production du SIAEAG alimentant Baie-Mahault.

4 Gestion clientèle

4.1 Les services aux clients

La régie Eau d'Excellence offre aux clients un service d'accueil basé sur trois sites :

- Agence de Miquel,
- Agence de Baie-Mahault,
- Accueil des professionnels au siège social.

Les horaires d'ouverture des agences sont de 7h30 à 12h00 du lundi au vendredi pour les demandes administratives et techniques.

La régie dispose d'un accueil téléphonique qui traite les demandes d'informations, les réclamations etc. ainsi qu'un accueil web : serviceabonné@eaudexcellence.fr.

En dehors de ces créneaux horaires ainsi que les week-ends et jours fériés, pour tout problème technique, les clients peuvent contacter le service d'astreinte et le centre d'appel au 0590 41 33 33 ou par mail serviceabonné@eaudexcellence.fr.

La régie dispose également d'un site Internet <https://www.eaudexcellence.fr> et une d'une « agence en ligne » <https://agence.eaudexcellence.fr/#/login> où les abonnés peuvent créer leur compte client, payer leur facture, suivre leur consommation, faire une demande d'abonnement et contacter le service clients.

4.2 Les abonnés du service

Le nombre d'abonnés par catégorie constaté au 31 décembre 2018, au sens du décret du 2 mai 2007 et le nombre d'habitants desservis [D101.0] figurent au tableau suivant :

CAP EXCELLENCE	2017	2018	Evolution n/n-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	106 903	104 180	-3%
Nombre d'abonnés	53 455	55 071	3%
Nombre d'abonnés domestiques	52 125	50 564	-3%
Nombre d'abonnés non domestiques	1 330	4 507	239%

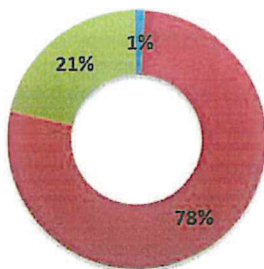


Le détail par commune est présenté en annexe 7.5.

Le travail de sirenage effectué sur la base clients a permis d'intégrer les professions libérales à la catégorie « professionnels » (évolution du nombre d'abonnés non domestiques de 239%). En 2017, les professionnels représentaient 2% de la base. En 2018, ce pourcentage correspond à 21% de la base.

Les abonnés du service

■ Etablissements publics ■ Particuliers ■ Professionnels



4.3 Pyramide des compteurs

	12	15	16	20	25	30	40	50	60	65	80	100	150	200	250	300	400	ND	TOTAL
≤ 2003		19 820		100	11	325	281	12	36		20	36	6	5		3	1		20 656
2004		2 719		3	1	74	10	1	2			3							2 813
2005		4 347		5		14	2	1	9		11	3	1		1	1			4 395
2006		3 642		4		62	9	1	2								1		3 721
2007		3 588		25		73	8		8		6	3							3 711
2008		1 615		3		30	4	1	4		8	3	1	1	2				1 672
2009		2 884		9		68	2		3			5					3		2 974
2010		2 351		2	2	32	20		4		6	9			1	2			2 429
2011		2 508		19		77	48	1	9		7	8	1		2				2 680
2012		2 015		1	1	56	19	1	6		13	9		1	1				2 123
2013		1 947		1		59	18		1		5	5	1						2 037
2014		2 170		4		24	7		1		2	2	1						2 211
2015		1 178		1	1	20	10	1	2		1	1		1	3				1 219
2016		1 672		3		26	4		2	1		2	1	2	1	1			1 715
2017	2	3 118	2	3		56	13		6		5	1						1	3 207
2018	1	1 827		4	1	60	18	1	1		3	1							1 917
2019	1	663				2													666
2022		1																	1
2024		1																	1
TOTAL	4	58 066	2	187	17	1 058	473	20	96	1	87	91	12	10	11	7	2	4	60 148

L'âge moyen du parc est de 11 ans.

Près de 34% des compteurs ont plus de 15 ans (posés avant 2003) et seraient à remplacer soit 20 450 compteurs à remplacer.

4.4 Tarification

Par délibération n°2016.12/08 du 27 décembre 2016, le conseil d'administration de la Régie a fixé les tarifs du service eau potable sur les trois communes.

Les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2017 (toujours en vigueur au 1^{er} janvier 2018) sont présentés dans le tableau suivant :

Tarifs harmonisés		Au 01/01/2017
Facturation trimestrielle		
Abonnés particuliers, publics et temporaires		
<i>Part fixe trimestrielle (€ HT)</i>		
<i>Diamètre compteur DN 15mm à 40mm y compris location du compteur</i>		11,00 €
<i>Diamètre compteur DN50</i>		60,00 €
<i>Diamètre compteur DN60</i>		99,50 €
<i>Diamètre compteur DN80</i>		179,00 €
<i>Diamètre compteur DN100</i>		278,00 €
<i>Diamètre compteur DN150</i>		596,00 €
<i>Diamètre compteur DN200</i>		995,00 €
<i>Diamètre compteur DN250</i>		1 588,00 €
<i>Diamètre compteur DN300</i>		2 382,00 €
<i>Diamètre compteur DN400</i>		3 970,00 €
<i>Diamètre compteur DN500</i>		5 955,00 €
<i>Part proportionnelle (€ HT/m³)</i>		
De 00 à 40 m ³		1,15 €/m ³
De 41 à 100 m ³		2,02 €/m ³
De 101 m ³ à 5 000 m ³		2,14 €/m ³
De 5 001 m ³ à 15 000 m ³		2,22 €/m ³
Au-delà de 15 000 m ³		2,27 €/m ³
Facturation mensuelle		
Abonnés particuliers, publics et temporaires		
<i>Diamètre compteur DN 15mm à 40mm</i>		3,67 €
<i>Diamètre compteur DN50</i>		20,00 €
<i>Diamètre compteur DN60</i>		33,17 €
<i>Diamètre compteur DN80</i>		59,67 €
<i>Diamètre compteur DN100</i>		92,67 €
<i>Diamètre compteur DN150</i>		198,67 €
<i>Diamètre compteur DN200</i>		331,00 €
<i>Diamètre compteur DN250</i>		525,33 €
<i>Diamètre compteur DN300</i>		794,00 €
<i>Diamètre compteur DN400</i>		1 323,33 €
<i>Diamètre compteur DN500</i>		1 985,00 €
<i>Part proportionnelle (€ HT/m³)</i>		
De 00 à 13 m ³		1,15 €/m ³
De 14 à 33 m ³		2,02 €/m ³
De 34 m ³ à 1 666 m ³		2,14 €/m ³
De 1 667 m ³ à 5 000 m ³		2,22 €/m ³
Consommation au-delà de 5 000 m ³		2,27 €/m ³
Taxes et redevances (selon taux en vigueur)		
Taxes		
Taux de TVA (Hors octroi de mer)		2,10%
Redevances :		
Office de l'eau : prélèvement sur la ressource en eau		<i>Selon :taux en vigueur</i>
Office de l'eau : pollution domestique		
Autre : octroi de mer (Total H.T eau X1%) pour facturation trimestrielle		
Autre : octroi de mer (Total H.T eau X1%) pour facturation mensuelle		

4.5 Prix du service [D102.0]

Les coûts du service public sont supportés par la facture d'eau. La facture type représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 4 personnes. A titre indicatif, le prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m³ et pour 120 m³, au 1^{er} janvier 2018 est le suivant :

Facture d'un client ayant consommé 120 m3

Établie sur la base des tarifs connus au 1er janvier 2017

	M3	Prix unitaire 2018	Prix unitaire 2017	Montant 2018	Montant 2017	Evolution 2018/2017
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Prime fixe trimestrielle diam 15-40				44,00	44,00	0%
Consommation de 0 à 40 m3	40	1,15	1,15	46,00	46,00	0%
Consommation de 41 à 100 m3	60	2,02	2,02	121,20	121,20	0%
Consommation de 101 à 5000 m3	20	2,14	2,14	42,80	42,80	0%
	120					
Sous total HT				254,00	254,00	0,00
Soit le m3 HT				2,12	2,12	0,00
Organismes Publics						
Redevance pollution domestique	120	0,50	0,4250	60,00	51,00	15%
Redevance prélèvement de la ressource en eau	120	0,2831	0,2831	33,97	33,97	0%
Octroi de Mer Régional (1% total HT)				3,48	3,39	3%
TVA à 2,10%				7,31	7,12	3%
Sous total TTC				358,76	349,48	3%
Soit le m3 TTC				2,99	2,91	3%

***Nb : La tarification au 1^{er} janvier 2018 est celle applicable au 1^{er} janvier 2017. Seule, la redevance relative à la pollution domestique a évoluée (+15%).**

4.6 Indicateurs clientèles

4.6.1 Taux de respect d'ouverture des branchements

La qualité du service proposé aux abonnés est évaluée sur la base de plusieurs indicateurs. Parmi ces derniers, le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements permet de mesurer l'efficacité de l'ouverture des branchements. Cet indicateur s'applique aussi bien aux branchements neuf qu'aux branchements existants.

Taux d'ouverture des branchements	2018
Délai moyen d'ouverture des branchements (j)	3,01
Nombre total de branchements ouverts	1680
Nombre de branchements ouverts dans le délai	ND
Taux d'ouverture de branchements dans le délai (%)	ND

Le délai maximal d'ouverture des branchements prévu dans le règlement du Service de l'Eau Potable est de 1 jour. Le taux d'ouverture de branchements n'a pu être calculé cette année, néanmoins le délai moyen d'ouverture des branchements en 2018 est d'environ **3 jours**, soit 2 jours en plus que le délai maximal d'ouverture.

4.6.2 Taux de réclamations écrites

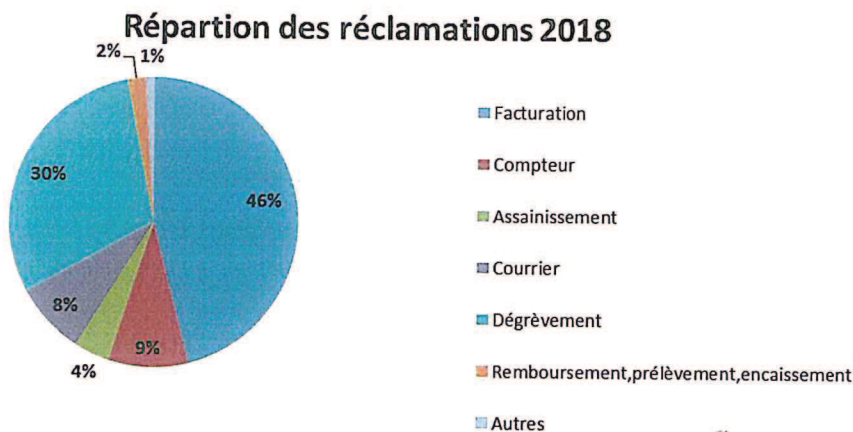
Le présent indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistré par le service (eau potable et assainissement confondus), rapporté à 1 000 abonnés.

Taux de réclamations écrites	2018
Nombre de réclamations écrites	802
Nombre d'abonnés	55071
Taux de réclamations écrites (/1000 abo)	14,56



Le taux de réclamations écrites des services eau potable et assainissement est de 14,56 pour 1 000 abonnés.

En 2018, 802 réclamations ont été comptabilisées (eau potable et assainissement) et se répartissent comme suit :



L'augmentation du nombre de réclamations en 2018 (607 en 2017) s'explique par une optimisation de la traçabilité des réclamations à partir du logiciel Waterp.

4.6.3 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Les abonnés du service sont informés en cas d'interruption du service programmée (travaux de renouvellement, lavage de réservoirs, tours d'eau) ou non-programmée (réparation de fuite notamment).

Les communiqués de presse sont diffusés via les radios locales, la presse écrite et les télécopies envoyées aux clients sensibles (établissements scolaires, établissements de santé,...).

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées se calcule comme suit :

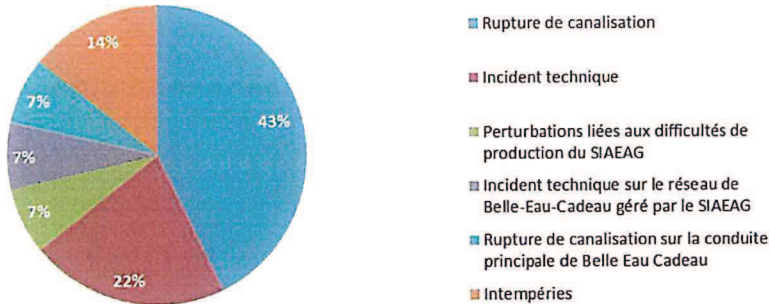
$$\frac{\text{nombre d'interventions non programmées}}{\text{Nombre d'abonnés}} \times 1000$$

En 2018, 30 communiqués de presses relatifs à des interruptions de service non programmées ont été émis, le détail est présenté ci-après :

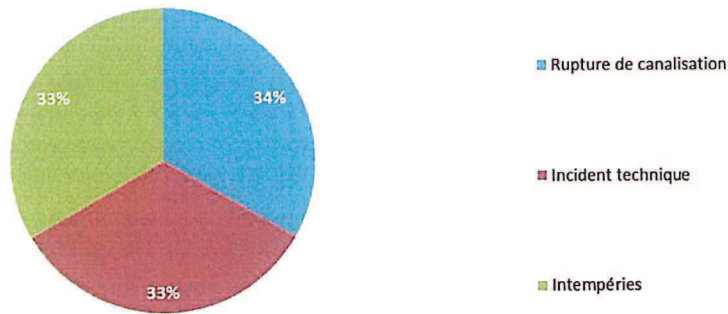
	Année 2018
Nombre d'interruptions de service non programmées	30
Abymes	8
Baie-Mahault	16
Abymes/Pointe-à-Pitre	4
Abymes/Pointe-à-Pitre/Baie-Mahault	2
Nombre d'abonnés	55 071
Taux d'occurrence des interruptions non programmées	0,54



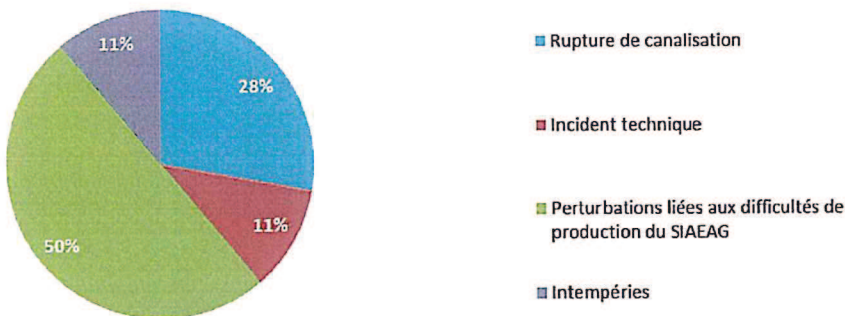
La répartition du type d'incidents ayant provoqué des interruptions de service non programmées est détaillée ci-après par commune :



Répartition du type d'incidents sur la commune des Abymes en 2018



Répartition du type d'incidents sur la commune de Pointe-à-Pitre en 2018



Répartition du type d'incidents sur la commune de Baie-Mahault en 2018

Il est à souligner que 50% des interruptions de service non programmées sur Baie-Mahault sont liées aux difficultés de production du SIAEAG.

NB* : Ne font l'objet d'un communiqué, uniquement les interruptions de service de plus de 3 heures.

Annexe 4 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année n sur les factures de l'année n-1 est le rapport du montant des factures impayées sur le montant des factures émises par le service au titre de l'année n-1. Au 31 décembre 2018, le taux d'impayé des factures sur l'année 2017 est de 26,84 %.

	Exercice 2017*	Exercice 2018
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2017 tel que connu au 31/12/2018		9 079 517
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2017		33 833 412,60
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2017		26,84

*En 2017, il n'a pas été possible de calculer le taux d'impayés puisque la régie ayant été créée au 1^{er} janvier 2017, elle n'avait pas de passif sur la facturation de l'année précédente (2016).

5 Patrimoine du service

5.1 Inventaire

INSTALLATIONS DE PRODUCTION

Usines de production	Capacité de production (m ³ /j)
Usine de Miquel	14 000

INSTALLATIONS DE POMPAGE

Usines de reprise, de pompage	Débit des pompes (m ³ /h)
Reprise Miquel 1	80
Reprise Miquel 2	80
Surpresseur Miquel vers Chauvel	300
Surpresseur de Coma	27
Surpresseur de Duthau	35
Surpresseur de Lafont/Morne Udol	10

INSTALLATIONS DE STOCKAGE



Réservoirs	Capacité de stockage (m3)
Réservoir Miquel 1	4 000
Réservoir Miquel 2	4 000
Réservoir Boisvin 1	2 000
Réservoir Boisvin 2	3 000
Réservoir Chauvel 1	2 000
Réservoir Chauvel 2	3 000
Réservoir Duthau	4 000
Réservoir de Petit-Pérou	4 000

5.2 Consommation en réactifs

Installation	Réactifs (unité)	Quantité
Usine Miquel	Chlore gazeux (kg)	224
	Sulfate d'alumine (kg)	239
	Chaux (kg)	2 650
	PAX (kg)	72 000

5.3 Lavage de réservoir

Le lavage des réservoirs est une opération programmée annuellement. Les lavages des réservoirs sur le territoire d'Eau d'Excellence se sont déroulés sur la période d'octobre 2018 à décembre 2018.

Nom du réservoir	Date du lavage
Réservoir Duthau	05/12/2018
Réservoir Petit Pérou	23/11/2018
Réservoir Chauvel 1	14/11/2018
Réservoir Chauvel 2	12/12/2018
Réservoir Miquel 1	09/10/2018
Réservoir Miquel 2	16/10/2018
Réservoir de Boisvin 1	25/10/2018
Réservoir de Boisvin 2	06/11/2018
Bâche du surpresseur de Coma	07/11/2018

5.4 Maintenance

Nous mandatons un organisme indépendant pour effectuer le contrôle réglementaire des systèmes électriques tous les ans et le contrôle des systèmes de lavage tous les deux ans. Les systèmes anti-bélier sont quant à eux vérifiés tous les dix ans.

Le contrôle annuel réglementaire des systèmes électriques s'est effectué du 12/12/2018 au 09/01/2019.

Ouvrages	Description	Date du contrôle
Usine Miquel	Contrôle Socotec	12/12/2018
Réservoir Duthau	Contrôle Socotec	ND
Réservoir Petit Pérou	Contrôle Socotec	ND
Réservoir Chauvel 1	Contrôle Socotec	ND
Réservoir Chauvel 2	Contrôle Socotec	ND
Réservoir Miquel 1	Contrôle Socotec	ND
Réservoir Miquel 2	Contrôle Socotec	ND
Réservoir de Boisvin 1	Contrôle Socotec	ND
Réservoir de Boisvin 2	Contrôle Socotec	ND
Bâche du surpresseur de Coma	Contrôle Socotec	04/01/2019
Piquage Chauvel	Contrôle Socotec	ND

5.5 Indicateurs de suivi du patrimoine

5.5.1 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'obligation de réalisation d'un descriptif détaillé des ouvrages d'eau, tel que le définit l'article D.2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales répond à l'objectif de mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux.

La non-réalisation du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable est sanctionnée par le **doublage de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau** de l'Office de l'Eau, selon les modalités rappelées par le MEDDE dans son instruction du 16 juin 2015.

Aussi, il faut que l'Indice de Connaissance et Gestion Patrimoniale du Réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

En 2015, des services d'eau ne disposant pas du descriptif détaillé se sont vu appliquer un doublement de la redevance pour les prélèvements réalisés en 2014 sur la ressource en eau.

Lors de la création de la Régie, le Système Information Géographique (SIG) de Générale des Eaux Guadeloupe « GIRIS » n'a pas été transféré car c'est un logiciel propre à VEOLIA. Les plans des réseaux d'eau potable ont été remis sous format papier et sous forme de base de données informatiques.

En l'absence de SIG, il n'a pas été possible de faire la mise à jour des plans des réseaux eau potable, ni de saisir sur les plans les travaux, interventions et fuites détectées, ce qui a un fort impact sur le calcul de l'Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux d'eau pour l'année 2018.

Calculé sur un barème de 120 points, la valeur de cet indice est donnée ci-après :



	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Non	0
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Non	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		___%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	___%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	10

La valeur de l'indice n'atteint pas le seuil des 40 points au 31 décembre 2018 et le service ne peut prétendre disposer du descriptif détaillé tel qu'exigé par le décret « pertes en eau » du 27 janvier 2012.

Pour l'autorité compétente par télécopie : 971-200018653-20200222-20200202754-DE

En conséquence, un plan d'action est à mettre en œuvre pour que :

- La valeur de l'indice atteigne la valeur seuil de 40 points afin que le service dispose durablement du descriptif détaillé ;
- Le service puisse bénéficier des points additionnels compris entre les cotations 45 et 120 points du nouveau barème en vigueur ; points additionnels d'ores et déjà accessibles pour le service mais non comptabilisables compte-tenu du barème en vigueur.

Ce plan d'action devra comprendre l'acquisition d'un logiciel SIG visant à la mise à jour de l'inventaire des canalisations.

5.5.2 Taux moyen de renouvellement [P107.2]

Le taux moyen de renouvellement est l'indicateur qui donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, hors branchement.

Pour l'année 2018, le taux moyen de renouvellement des réseaux est estimé à **0,58 %**.

	2014	2015	2016	2017	2018
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,23	0	0,55%	0,55%	0,58%
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	280 336	461 992	475 701	475 701	475 701
Longueur renouvelée totale (ml)	7 186	3 432	0	120	3 050

NB : La longueur des canalisations renouvelées est estimée sur la base des plans de recollement fournis par les services des directions de l'exploitation, des travaux et des investissements.

En absence de SIG, la longueur du réseau de desserte à jour est également une valeur approximative.

5.6 Recommandations- Evolutions à prévoir

5.6.1 Recommandations sur le périmètre PAP/Abymes Zone Urbaine

PRODUCTION

Adduction eau brute

- **Dessableur de Bathé**

Le dessableur de Bathé est un ouvrage très ancien. L'étanchéité de cet ouvrage est à reprendre.

Les non-conformités suivantes ont été recensées :

- Intérieur de la cuve présentant de nombreuses fuites
- Vannes de vidanges non étanches
- Trappe d'accès non verrouillées
- Clôtures endommagées
- Matière métallique très dégradée en contact avec l'eau (barre de soutènement et échelle rouillées
- Absence de zone de stockage pour les matériaux récupérés lors du lavage
- Absence de comptage
- Génie civil très dégradé notamment à l'intérieur de l'ouvrage



- **Conduite d'adduction d'eau brute**

La canalisation d'aménée de l'eau brute à l'usine de Miquel (22 km) a plus de 60 ans et passe en plusieurs endroits, en terrain privé sans qu'il y ait de servitude.

Une opération comprenant le renouvellement de 5,5 km de conduite d'eau brute et la sortie en terrain privé de la conduite au niveau du Lotissement Sicaf à Destrellan est prévue en 2019 sous maîtrise Région dans le cadre du plan d'actions prioritaires mené à l'échelle de la Guadeloupe.

- **Fourniture Eau brute au Lamentin**

Un piquage présent sur la conduite d'adduction de l'usine de Miquel permet l'alimentation de l'usine de Prise d'Eau du Lamentin. Actuellement, la conduite d'alimentation est fermée par une vanne. Toutefois, il faudrait installer un dispositif de comptage pour quantifier les potentiels volumes fournis au Lamentin. De plus, si l'alimentation de l'usine de Prise d'eau devient effective, une convention fixant les tarifs de vente d'eau devra être établie.

Usine de Miquel

- **Stockage du chlore gazeux**

Le stockage du chlore gazeux sur le site de production nécessite des autorisations spéciales. De ce fait, il n'est pas possible de stocker les quantités nécessaires de chlore et nous sommes très dépendants de l'approvisionnement des fournisseurs. Le problème posé par le stockage et la distribution du chlore concerne toute la Guadeloupe. Le nombre de bouteilles de chlore sur site ne devrait pas excéder 20. Actuellement, ce nombre est dépassé et le stockage avoisine les 30 bouteilles.

Ce problème a été exposé dans le dossier Loi sur l'eau de demande d'autorisation de l'usine de Miquel

- **Qualité de l'eau produite**

Au niveau de l'usine de Miquel, des modifications des filières de traitement sont nécessaires pour assurer le respect de la qualité de l'eau produite telle que prévue par le décret du 11 Janvier 2007 depuis intégré au Code de la Santé Publique :

- La préchloration est interdite. Cependant, ce procédé est maintenu pour éviter la prolifération d'algues dans les bassins due à l'ensoleillement. La couverture des bassins a été vivement préconisée.
- Pour traiter les fortes turbidités, le sulfate d'alumine est utilisé. L'emploi de ce coagulant a un impact direct sur la qualité de l'eau produite. En effet, l'eau en sortie d'usine est agressive, ce qui accentue la dégradation des canalisations et des équipements de réseau. Pour des effluents d'entrée moins turbides, le sulfate d'alumine est substitué par le PAX qui permet d'obtenir une eau produite moins agressive. Toutefois, il conviendrait de mettre en place une unité de neutralisation et de reminéralisation de l'eau en sortie d'usine.

Les eaux de lavage des filtres et des décanteurs vont dans le réseau pluvial aboutissant dans la rade de Pointe-à-Pitre. Dans le cadre du dossier loi sur l'eau, il est demandé de les traiter avant rejet. Une des possibilités serait d'envoyer ces eaux sales dans le réseau d'assainissement.

- **Mise aux normes parasismiques**

Les travaux de mise aux normes parasismiques de l'usine de Miquel sont arrêtés depuis plusieurs années pour des raisons administratives ce qui pose des problèmes de sécurisation de l'ouvrage et de sécurité pour l'environnement immédiat (personnels, habitations, ...).

Il est urgent de procéder aux travaux de mise aux normes antisismiques des différents ouvrages.

- **Renforcement des capacités de production**

Compte tenu de la dégradation régulière des conditions de débit et de pression du réseau de Belle-Eau-Cadeau (du SIAEAG), il paraît important de renforcer les capacités de production de l'usine de Miquel qui assure actuellement pleinement l'alimentation des zones étages des réservoirs de Miquel, Baimbridge (Chauvel) et Petit-Pérou.

Cette usine fonctionne actuellement en surproduction : production moyenne de 700 m³/h pour une capacité nominale de 500 m³/h.

- Les études pour la réhabilitation de l'usine de Miquel vis-à-vis des contraintes parasismiques et pour l'amélioration de son processus de traitement sont inscrites au contrat de transition de CAP Excellence (opérations n°43).

RESERVOIRS DE MIQUEL

- Il est urgent de refaire l'étanchéité du réservoir. Le revêtement intérieur des deux réservoirs de l'usine de Miquel tombe par plaques ce qui peut occasionner une dégradation de la qualité de l'eau en sortie de réservoir.
- Un audit a été réalisé par le Bureau Véritas à la demande Cap Excellence sur l'état des parois du réservoir de Miquel. Le rapport du 22 juin 2010 conclut au décollement généralisé de l'enduit mural et à la présence très importante d'aciers corrodés affleurant en sous face de dalles et de poutres.
- Le Bureau Véritas préconise la mise en place d'une étanchéité ou le remplacement total de l'enduit mural, la passivation puis protection des aciers et la mise en place d'une étanchéité lourde au-dessus des dalles de couverture.
- Des études AVP et PRO ont été réalisés par CTI courant 2018. Pour le moment, il n'y a pas de projet de démarrage des travaux.
- La réhabilitation des réservoirs de Miquel est inscrite au contrat de transition de CAP Excellence (Opération n°46).

ALIMENTATION DE RESERVOIRS

Afin de pallier les difficultés de fourniture d'eau par le SIAEAG, le réservoir de Petit-Pérou est alimenté par le réservoir de Baimbridge (Chauvel) via la canalisation de distribution, évitant des manques d'eau sur cette zone stratégique. Aucun moyen de comptage n'est en place en ce point ce qui rend difficile voire impossible toute analyse des flux hydrauliques dans cette zone.

Il conviendrait de pérenniser l'alimentation du réservoir de Petit-Pérou par l'usine de Miquel, par la pose d'une canalisation d'adduction du réservoir de Petit-Pérou depuis Baimbridge (au refoulement du surpresseur Miquel-Baimbridge).

Ces travaux sont inscrits au contrat de transition de CAP Excellence (Opération n°22).

Purges

Les réseaux de Pointe à Pitre (centre-ville) sont très vétustes. La corrosion des canalisations est à l'origine de la dégradation de la turbidité et aussi de l'apparition « d'eau rouge » lorsque l'eau circule peu.

Les purges sur le réseau doivent être réalisées pour maintenir la qualité de l'eau distribuée.

Le recours à ces purges est contraire aux mesures de protection de la ressource en eau et par conséquent entraîne une augmentation de la redevance pour prélèvement sur la ressource.

De plus ce volume d'eau « perdu », réduit la disponibilité de l'eau au robinet de l'usager en particulier en Grande-Terre. Ainsi, il est difficile pour la population de comprendre que l'on « jette de l'eau », dans un contexte de mise en place de tours d'eau.

Le renouvellement du réseau d'eau potable des Quais de Pointe-à-Pitre a été réalisé en 2018. Cette opération nous a permis de réduire la fréquence des purges sur le réseau du centre-ville de Pointe-à-Pitre. Les travaux de renouvellement doivent se poursuivre pour améliorer la qualité de l'eau distribuée au robinet des usagers de la zone.

5.6.2 Recommandations sur le périmètre Baie-Mahault

STOCKAGE

Les travaux de réhabilitation des réservoirs de Budan ont été réalisés courant 2018 et leur mise en route a été effective fin janvier 2019. Il conviendrait de sécuriser le site. En effet, la présence d'intrus sur le site et des dégradations ont été signalées. Il a été préconisé le changement de la serrure du portail.

DISTRIBUTION

Fond Richer

Des clients de la zone de Fond Richer sont alimentés en eau potable, sans compteur. Il faudrait résorber cette situation en urgence.

Renouvellement de canalisation

Compte tenu du nombre important de fuites apparaissant sur les conduites en PVC collé, il est essentiel de poursuivre un programme de renouvellement et de renforcement de ces canalisations.

En particulier, le remplacement du réseau en PVC DN 140 mm (14 km) dans les sections de Bragelogne, Calvaire, Dumonter, Bonfils, Bonnardel, Wonche, Dorville, La Digue. Ces réseaux créent d'importantes difficultés d'exploitation du fait des multiples fuites distantes parfois d'à peine quelques mètres.

En 2018, les réseaux des secteurs suivants ont été renouvelés : Rues Verdun, Pasteur, Felix Eboué, Mérosier Narbal, Bord de Mer, Emmanuel Condo de la Baie à Chat, du Débarcadere, Hegesippe Legitimus, Louisy Mathieu, Commandant Mortenol et du Cimetière. Ces travaux réalisés sur 1,8 km constituaient la 1^{ère} tranche des travaux de renouvellement du réseau en amiante ciment et en PVC dans le bourg de Baie-Mahault.

La tranche 2 (8,2 km) sera portée par la Région en 2019 dans le cadre du plan d'actions prioritaires validé lors de la CTAP du 1^{er} février 2018 Les secteurs concernés sont :

- Tranche ferme : rues du Moka Suzanne Tyndal, Zepyant, Arabica, du Pilon, des Cafériers, du Vannage, du Café, Louis Andrea, Albert Dupont, Chemin de Bellecourt

Tranche conditionnelle : rues Sainte-Anne, Lamartine, Léonard Chalus, Joseph Antenor,
Route de Blachon

Dévoirement

Par ailleurs, nous observons que des constructions ont été réalisées sur certaines conduites.

Il faudrait prévoir de déplacer la conduite de DN 150 mm en amiante-ciment se trouvant sous les habitations le long de la RN1 dans les quartiers de Destrellan au sud et le long de la voie rapide. Un mur antibruit a notamment été érigé sur cette canalisation.

Cette conduite pourrait être abandonnée et les lotissements raccordés sur la conduite de DN 300 mm de Moustique, à travers un nouvel achat d'eau au SIAEAG.

Cette problématique a été intégrée à la 2ème tranche de renouvellement des réseaux d'alimentation en eau potable du bourg de Baie-Mahault.

Le réseau de Baie-Mahault, en règle générale doit être renforcé en raison du rapide développement de la commune. Les secteurs les plus urgents à renforcer sont ceux de Destrellan, la Jaille et la Retraite.

L'usine de Miquel est alimentée en eau potable depuis le captage de Bras David situé à Petit-Bourg (Domaine Duclos – INRA) par une canalisation en fonte grise DN500 mm vétuste et présentant des difficultés récurrentes d'exploitation (nombreuses casses) avec un tracé traversant des parcelles vétustes.

Le tronçon prioritaire a renouvelé et dévoté se situe entre Raiffer et Gabarre. Ces travaux seront portés par la Région en 2019 dans le cadre du plan d'actions prioritaires validé lors de la CTAP du 1^{er} février 2018 et seront mutualisés avec les travaux de renouvellement de la canalisation feeder de Vernou.

5.6.3 Recommandations sur le périmètre Abymes Grands Fonds

COMPTEURS LIMITOPHES

Le procès-verbal datant du 29 juin 2010 a mis en évidence la nécessité de modifier les conditions d'échanges d'eau en gros entre le SIGF (actuellement Renoc) et CAP Excellence. Un certain nombre de dispositions a été fixé notamment le déplacement ou la création de compteurs :

- Compteurs à créer (vente Eau d'Excellence à Renoc)
 - Boricaud (en limite de Chazeau Jabrun Morne-à-l'eau
 - Réjoui (pour alimenter hauteurs de Labrousse/ commune du Gosier)
 - Goyave (pour alimenter hauteurs Mathurin/commune du Gosier)
 - Route de Cocoyer (pour alimenter la zone rurale du Gosier)
 - Leroux (pour alimenter la zone rurale du Gosier)
 - Bouliqui (pour alimenter la zone rurale du Gosier)

RECONFIGURATION

Avec la mise en service du deuxième réservoir de Boisvin, il conviendrait d'étudier la possibilité d'alimenter une partie des Grands-Fonds des Abymes à partir de ces réservoirs.

Une partie des Grands Fonds du Gosier est alimentée depuis le réseau de distribution de Caraque via les compteurs de vente d'eau de Bois de Rose I et Bois de Rose II. Les Grands Fonds du Gosier présentent des altimétries plus importantes que celle des Abymes d'où la nécessité d'avoir des



pressions importantes pour alimenter cette zone. Il serait opportun de déconnecter l'alimentation des Grands Fonds du Gosier de l'étage de distribution du piquage de Caraque. La pose d'une canalisation depuis Terrasson permettrait d'alimenter cette zone en direct.

Cela permettrait de réduire les pressions sur la partie des Grands Fonds Abymes et, par la même, de diminuer casses et les fuites.

La configuration des Grands Fonds présente de fortes variations de dénivelés ; dans ce cas, la technique de la « gestion de pression » est particulièrement adaptée à l'exploitation du réseau d'eau.

Ce mode de gestion de la pression permettrait de mieux répartir la ressource et d'assurer une continuité de service sur l'ensemble de cette zone. Il faudrait réaliser une étude pour la mise en place de vannes modulantes sur certains des nœuds du réseau.

Compte administratif

6.1 Résultat financier

Le compte administratif de la régie comporte deux grandes sections : la section Exploitation (gestion courante) et la section Investissement. Cette dernière est réduite car en 2018 les immobilisations sont converties par la Communauté d'Agglomération de CAP Excellence dans son budget annexe.

Le résultat financier du Service de l'Eau Potable pour l'année 2018 est présenté ci-dessous.

EXECUTION DU BUDGET 2018 DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE				
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	18 783 889 €	23 274 640,44 €	4 490 751,44 €
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 485 440,98 €	108 536,64 €	-1 376 904,34€
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'Exploitation	0,00 €	4 197 359,01 €	
	Report en section d'Investissement	108 536,64 €	0,00 €	
TOTAL (Réalisation + Report)		20 377 866,62 €	27 580 536,09 €	7 202 669,47 €
RESTE A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'Exploitation	2 944 792,67 €	0,00 €	
	Section d'Investissement	2 139,85 €	0,00 €	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	2 946 932,52 €	0,00 €	
RESULTAT CUMULE A REPORTER EN N+1	Section d'Exploitation	21 728 681,67 €	27 471 999,45 €	5 743 317,78 €
	Section d'Investissement	1 596 117,47 €	108 536,64 €	-1 487 580,83 €
	TOTAL RESULTAT CUMULE	23 324 799,14 €	27 580 536,09 €	4 255 736,95 €

6.2 Section exploitation

6.2.1 Dépenses

Les dépenses d'Exploitation regroupent toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la Régie notamment : rémunération du personnel, achats et fournitures, prestations de services, petit entretien et réparations, participation aux charges d'organismes extérieurs, et autres charges exceptionnelles.

En 2018 les charges de personnel frais assimilés s'élèvent à 4 963 463,76 € (5 070 121,97 € en 2017), soit une diminution de -2%. Les charges à caractère général sont de 9 709 992,09 € en 2018 (16 469 204,80 € en 2017), soit une diminution de -41%.

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats Emis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	14 546 900,82 €	9 709 992,09 €	3 645 101,12 €	385 434,00 €	806 373,61 €
012	Charges de personnel frais assimilés	6 160 363,81 €	4 963 463,76 €	0,00 €	254 403,28 €	942 496,77 €
014	Atténuation de produits	9 199 916,54 €	0,00 €	0,00 €	2 304 955,39 €	6 894 961,15 €
65	Autres charges de gestion courante	242 301,00 €	242 300,98 €	0,00 €		0,02 €
Total des dépenses de gestion courante		30 149 482,17 €	14 915 756,83 €	3 645 101,12 €	2 944 792,67 €	8 643 831,55 €
66	Charges financières	24 000 €	0,00 €	0,00 €		24 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000 €	31,05 €	0,00 €		968,95 €
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	223 000,00 €	223 000,00 €	0,00 €		0,00 €
022	Dépenses imprévues	31 340,20 €	0,00 €	0,00 €		31 340,20 €
Total des dépenses réelles d'exploitation		30 428 822,37 €	15 138 787,88 €	3 645 101,12 €	2 944 792,67 €	8 700 140,70 €
033	Virement section d'investissement	1 223 608,77 €	0,00 €			1 223 608,77 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		30 428 822,37 €	0,00 €			1 223 608,77 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		31 652 431,14 €	15 138 787,88 €	3 645 101,12 €	2 944 792,67 €	9 923 749,47 €

6.2.2 Recettes

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres Emis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00 €		0,00
70	Valeurs de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	26 117 000 €	20 004 432,21 €	0,00 €		6 112 567,79 €
74	Subventions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
75	Autres produits de gestion	0,00 €	1 876 681,81 €	0,00 €		-1 876 681,81 €
Total des recettes de gestion courante		26 117 000,00 €	21 881 114,02 €	0,00 €		4 235 885,98 €
72	Production immobilisée	1 555 145,41 €	1 393 526,42 €	0,00 €		161 618,99 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Total des recettes réelles d'exploitation		27 672 145,41 €	23 274 640,44 €	0,00 €		4 397 504,97 €
TOTAL		27 672 145,41 €	23 274 640,44 €	0,00 €		4 397 504,97 €

971-200018653-20200222-20200202754-DE

2018
Accusé certifié exécutoire

~~Eau potable - Rapport~~ *Eau potable - Rapport d'activités de la Régie*

Réception par le préfet : 10/03/2020

Affichage : 10/03/2020

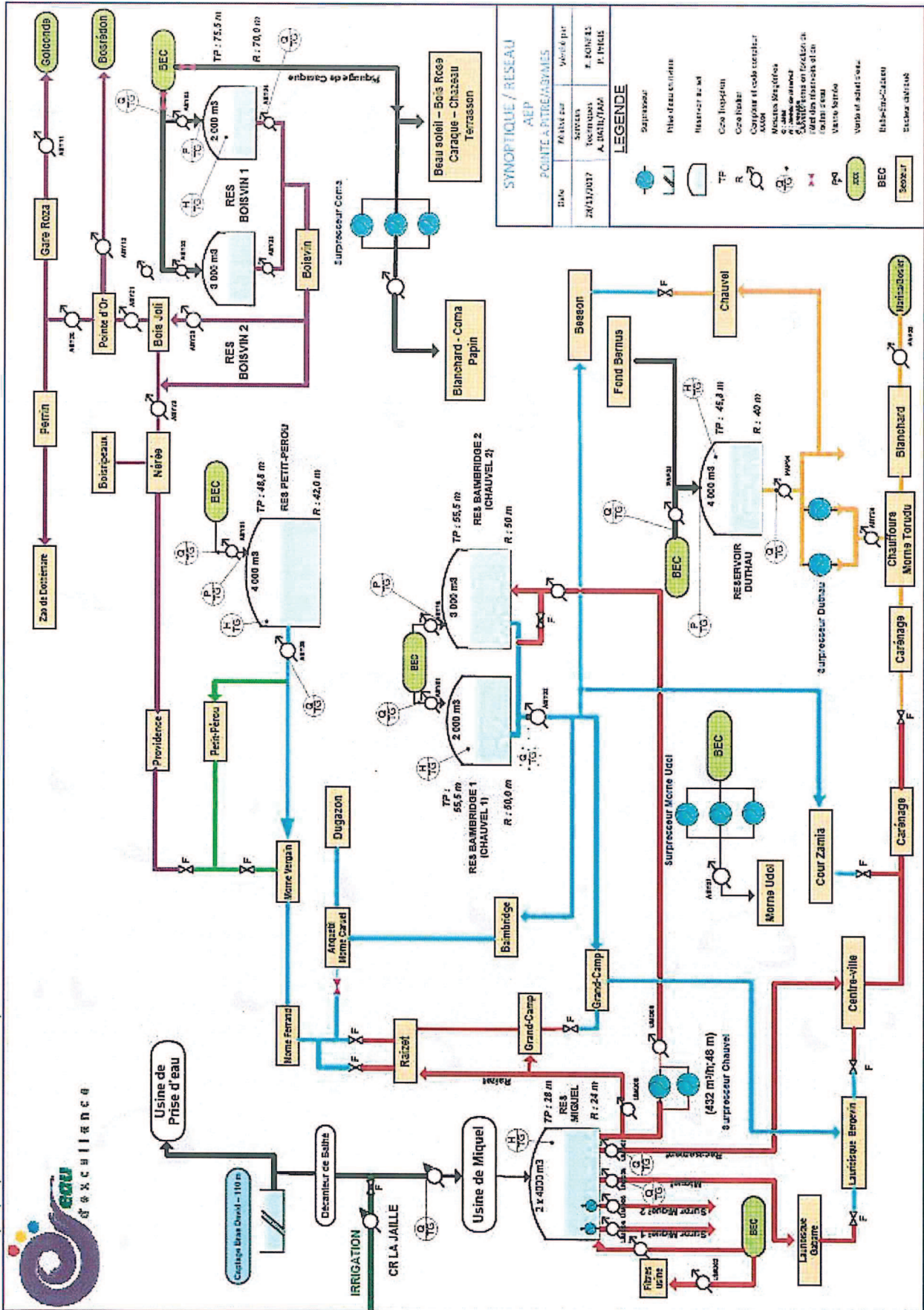
Pour l'autorité compétente par délégation
971-200018653-20200222-20200202754-DE




7 Annexes



7.1 Synoptiques des réseaux d'eau potable





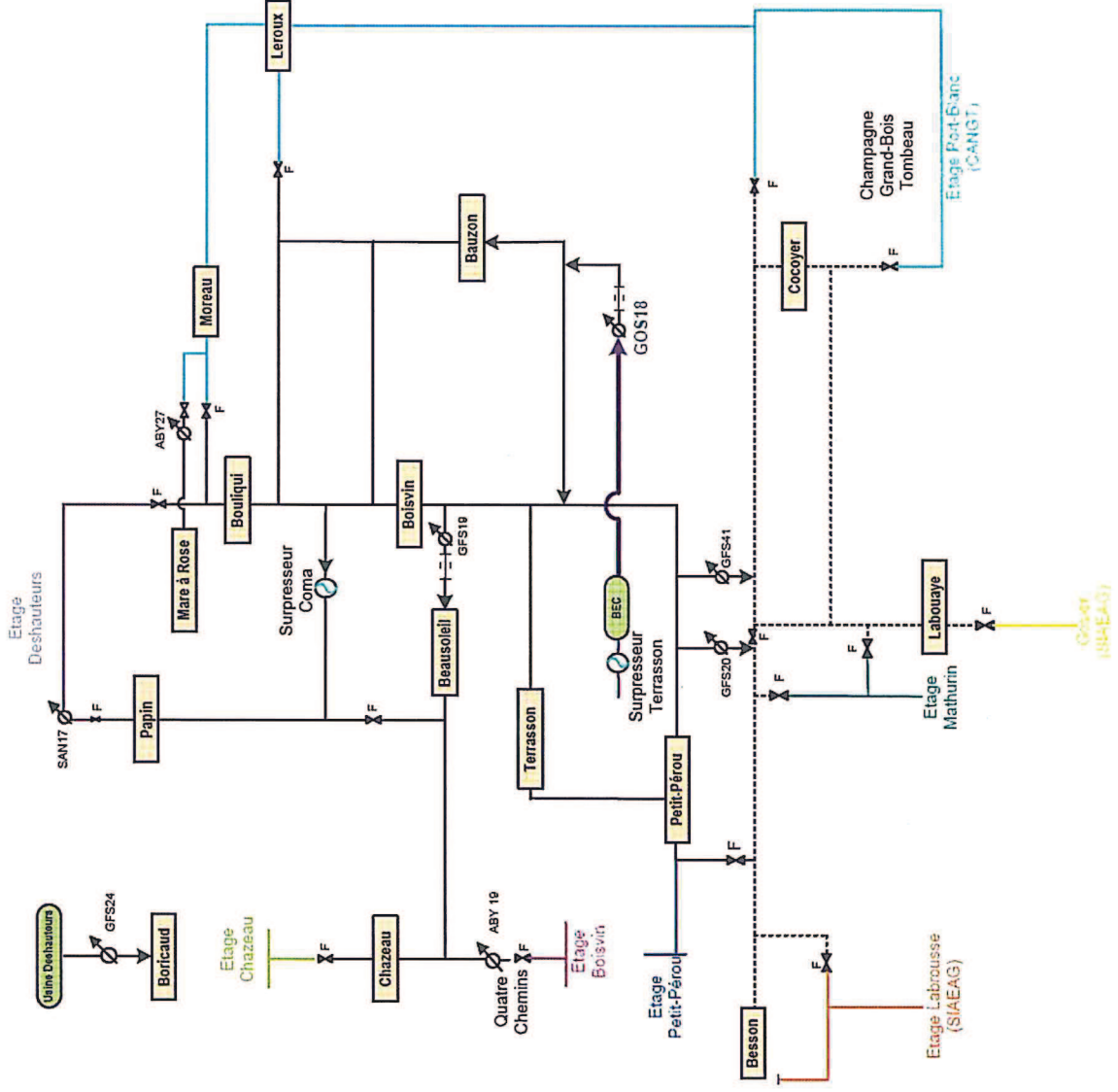


SYNOPTIQUE DU RESEAU
AEP CAPEX
ABYMES GRANDS-FOIDS
MAJ : FÉVRIER 2017

Date	06/07/2017	Modifié par :	Services Techniques Th. A-M
Vérifié par :	R. BONFILS P. PHILIS 3/03/2017		

Légende

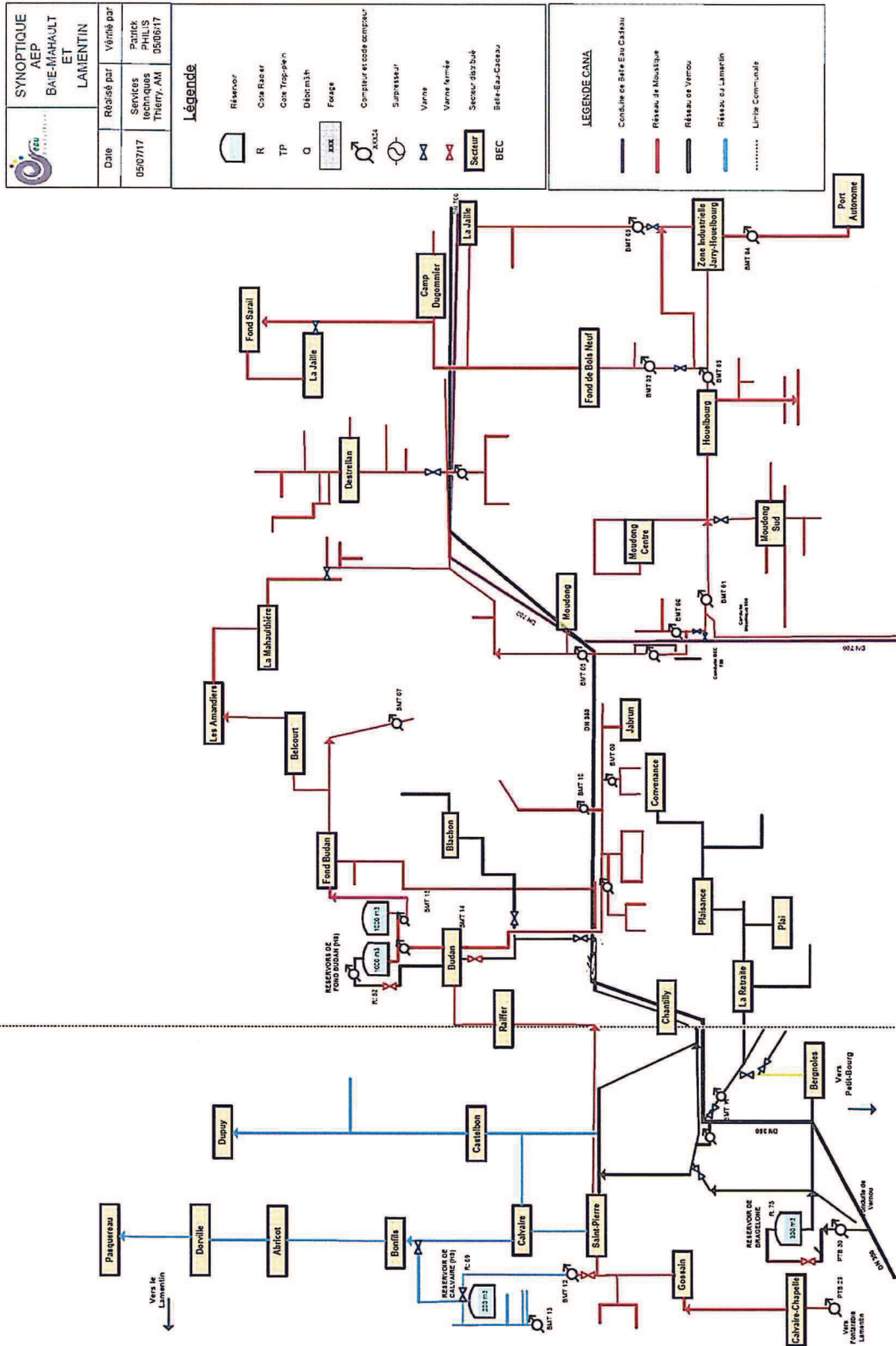
- Vanne de régulation
- Vanne fermée
- Vanne ouverte
- Compteur et pose compteur
- Surpresseur
- Vente et achat d'eau
- Circuit d'écoulement
- Abymes Grands-Foids Coeur Grands-Foids





COMMUNE DE BAIE - MAHAULT

COMMUNE DU LAMENTIN



7.2 Volumes vendus abonnés détaillés

PAP/Aby Urb

	2 015	2016	2017	2018	Evolution n-1/n
Volume comptabilisé abonnés		4 446 593	4 761 820	4 538 755	-4,7%
Volume comptabilisé 365 jours	5 010 374	4 759 550	5 142 202	5 485 581	6,7%
Volume de service du réseau (m3)	140 000	140 000	140 000	140 000	0,0%
Volume consommé autorisé (m3)		4 586 593	4 901 820	4 678 755	-4,6%
Volume consommé autorisé 365 j (m3)	5 150 374	4 899 550	5 282 202	5 625 581	6,5%
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels		341	338	302	

Abymes GF

	2 015	2016	2017	2018	Evolution n-1/n
Volume comptabilisé abonnés	644 491	561 813	572 838	632 679	10,4%
Volume comptabilisé 365 jours	634 068	566 469	692 337	871 426	25,9%
Volume de service du réseau (m3)	15 000	15 000	15 000	15 000	0,0%
Volume consommé autorisé (m3)	659 491	576 813	587 838	647 679	10,2%
Volume consommé autorisé 365 j (m3)	649 068	581 469	707 337	886 426	25,3%
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels	371	362	302	265	

Baie-Mahault

	2 015	2016	2017	2018	Evolution n-1/n
Volume comptabilisé abonnés		2 291 585	1 956 808	2 355 272	20,4%
Volume comptabilisé 365 jours	2 758 960	2 438 567	2 454 416	3 114 762	26,9%
Volume de service du réseau (m3)	15 000	15 000	15 000	15 000	0,0%
Volume consommé autorisé (m3)		2 306 585	1 971 808	2 370 272	20,2%
Volume consommé autorisé 365 j (m3)	2 773 960	2 453 567	2 469 416	3 129 762	26,7%
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels		343	291	276	

CAPEX

	2 015	2016	2017	2018	Evolution n-1/n
Volume comptabilisé abonnés		7 299 991	7 291 466	7 526 706	3,2%
Volume comptabilisé 365 jours		7 641 960	8 288 955	9 471 769	14,3%
Volume de service du réseau (m3)		170 000	170 000	170 000	0,0%
Volume consommé autorisé (m3)		7 469 991	7 461 466	7 696 706	3,2%
Volume consommé autorisé 365 j (m3)		7 811 960	8 458 955	9 641 769	14,0%
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels		349	310	281	



7.3 Qualité de l'eau par commune – Contrôle sanitaire

Qualité de l'eau sur la commune de Pointe-à-Pitre

Taux de conformité des prélèvements- Contrôle sanitaire

Paramètres microbiologiques	2017	2018
Taux de conformité microbiologique	100%	100%
Nombre de prélèvements conformes	67	58
Nombre de prélèvements non conformes	0	0
Nombre total de prélèvements	67	58
Paramètres physico-chimique	2017	2018
Taux de conformité physico-chimique	95,5%	98,3%
Nombre de prélèvements conformes	64	57
Nombre de prélèvements non conformes	3	1
Nombre total de prélèvements	67	58

Qualité de l'eau en sortie de la production de Miquel

Taux de conformité des prélèvements- Contrôle sanitaire

Paramètres microbiologiques	2017	2018
Taux de conformité microbiologique	100%	100%
Nombre de prélèvements conformes	12	12
Nombre de prélèvements non conformes	0	0
Nombre total de prélèvements	12	12
Paramètres physico-chimique	2017	2018
Taux de conformité physico-chimique	100%	100%
Nombre de prélèvements conformes	12	12
Nombre de prélèvements non conformes	0	0
Nombre total de prélèvements	12	12



Qualité de l'eau sur la partie urbaine des Abymes

Taux de conformité des prélèvements- Contrôle sanitaire

Paramètres microbiologiques	2017	2018
Taux de conformité microbiologique	99%	100%
Nombre de prélèvements conformes	68	32
Nombre de prélèvements non conformes	1	0
Nombre total de prélèvements	69	32
Paramètres physico-chimique	2017	2018
Taux de conformité physico-chimique	94,2%	93,8%
Nombre de prélèvements conformes	65	30
Nombre de prélèvements non conformes	4	2
Nombre total de prélèvements	69	32

Qualité de l'eau sur la zone des Grands Fonds Abymes

Taux de conformité des prélèvements- Contrôle sanitaire

Paramètres microbiologiques	2017	2018
Taux de conformité microbiologique	100%	100%
Nombre de prélèvements conformes	26	18
Nombre de prélèvements non conformes	0	0
Nombre total de prélèvements	26	18
Paramètres physico-chimique	2017	2018
Taux de conformité physico-chimique	96%	100%
Nombre de prélèvements conformes	25	18
Nombre de prélèvements non conformes	1	0
Nombre total de prélèvements	26	18



Qualité de l'eau sur la commune de Baie-Mahault

Taux de conformité des prélèvements- Contrôle sanitaire

Paramètres microbiologiques	2017	2018
Taux de conformité microbiologique	100%	95%
Nombre de prélèvements conformes	47	52
Nombre de prélèvements non conformes	0	3
Nombre total de prélèvements	47	55
Paramètres physico-chimique	2017	2018
Taux de conformité physico-chimique	97,9%	71,7%
Nombre de prélèvements conformes	46	38
Nombre de prélèvements non conformes	1	15
Nombre total de prélèvements	47	53

7.4 Qualité de l'eau par commune – Autocontrôle

Qualité de l'eau sur la commune de Pointe-à-Pitre

Taux de conformité des prélèvements- Auto-contrôle

Paramètres microbiologiques	2017	2018
Taux de conformité microbiologique	100%	100%
Nombre de prélèvements conformes	8	53
Nombre de prélèvements non conformes	0	0
Nombre total de prélèvements	8	53
Paramètres physico-chimique	2017	2018
Taux de conformité physico-chimique	80,0%	90,9%
Nombre de prélèvements conformes	8	60
Nombre de prélèvements non conformes	2	6
Nombre total de prélèvements	10	66

Qualité de l'eau en sortie de la production de Miquel

Taux de conformité des prélèvements- Auto-contrôle

Paramètres microbiologiques	2017	2018
Taux de conformité microbiologique	60%	100%
Nombre de prélèvements conformes	6	21
Nombre de prélèvements non conformes	4	0
Nombre total de prélèvements	10	21
Paramètres physico-chimique	2017	2018
Taux de conformité physico-chimique	90%	100%
Nombre de prélèvements conformes	9	21
Nombre de prélèvements non conformes	1	0
Nombre total de prélèvements	10	21

Qualité de l'eau sur la partie urbaine des Abymes


Taux de conformité des prélèvements- Auto-contrôle

Paramètres microbiologiques	2017	2018
Taux de conformité microbiologique	90%	100%
Nombre de prélèvements conformes	26	120
Nombre de prélèvements non conformes	3	0
Nombre total de prélèvements	29	120
Paramètres physico-chimique	2017	2018
Taux de conformité physico-chimique	72,5%	98,7%
Nombre de prélèvements conformes	29	150
Nombre de prélèvements non conformes	11	2
Nombre total de prélèvements	40	152

Qualité de l'eau sur la zone des Grands Fonds Abymes

Taux de conformité des prélèvements- Auto-contrôle

Paramètres microbiologiques	2017	2018
Taux de conformité microbiologique	100%	100%
Nombre de prélèvements conformes	6	34
Nombre de prélèvements non conformes	0	0
Nombre total de prélèvements	6	34
Paramètres physico-chimique	2017	2018
Taux de conformité physico-chimique	100%	98%
Nombre de prélèvements conformes	9	41
Nombre de prélèvements non conformes	0	1
Nombre total de prélèvements	9	42



Qualité de l'eau sur la commune de Baie-Mahault

Taux de conformité des prélèvements- Auto-contrôle

Paramètres microbiologiques	2017	2018
Taux de conformité microbiologique	70%	99%
Nombre de prélèvements conformes	21	318
Nombre de prélèvements non conformes	9	4
Nombre total de prélèvements	30	322
Paramètres physico-chimique	2017	2018
Taux de conformité physico-chimique	58,8%	69,0%
Nombre de prélèvements conformes	40	243
Nombre de prélèvements non conformes	28	109
Nombre total de prélèvements	68	352

7.5 Abonnés par commune

LES ABYMES	2018
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	55 920
Nombre d'abonnés (clients)	28 283
<i>Nombre d'abonnés domestiques</i>	23 100
<i>Nombre d'abonnés non domestiques</i>	5 183
POINTE A PITRE	
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	16 526
Nombre d'abonnés (clients)	10 682
<i>Nombre d'abonnés domestiques</i>	7 911
<i>Nombre d'abonnés non domestiques</i>	2 771
BAIE MAHAULT	
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	31 734
Nombre d'abonnés (clients)	16 106
<i>Nombre d'abonnés domestiques</i>	11 639
<i>Nombre d'abonnés non domestiques</i>	4 467

971-200018653-20200222-20200202754-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2020

Affichage : 10/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation
971-200018653-20200222-20200202754-DE



COURRIER ARRIVÉ LE

10 FEV. 2020

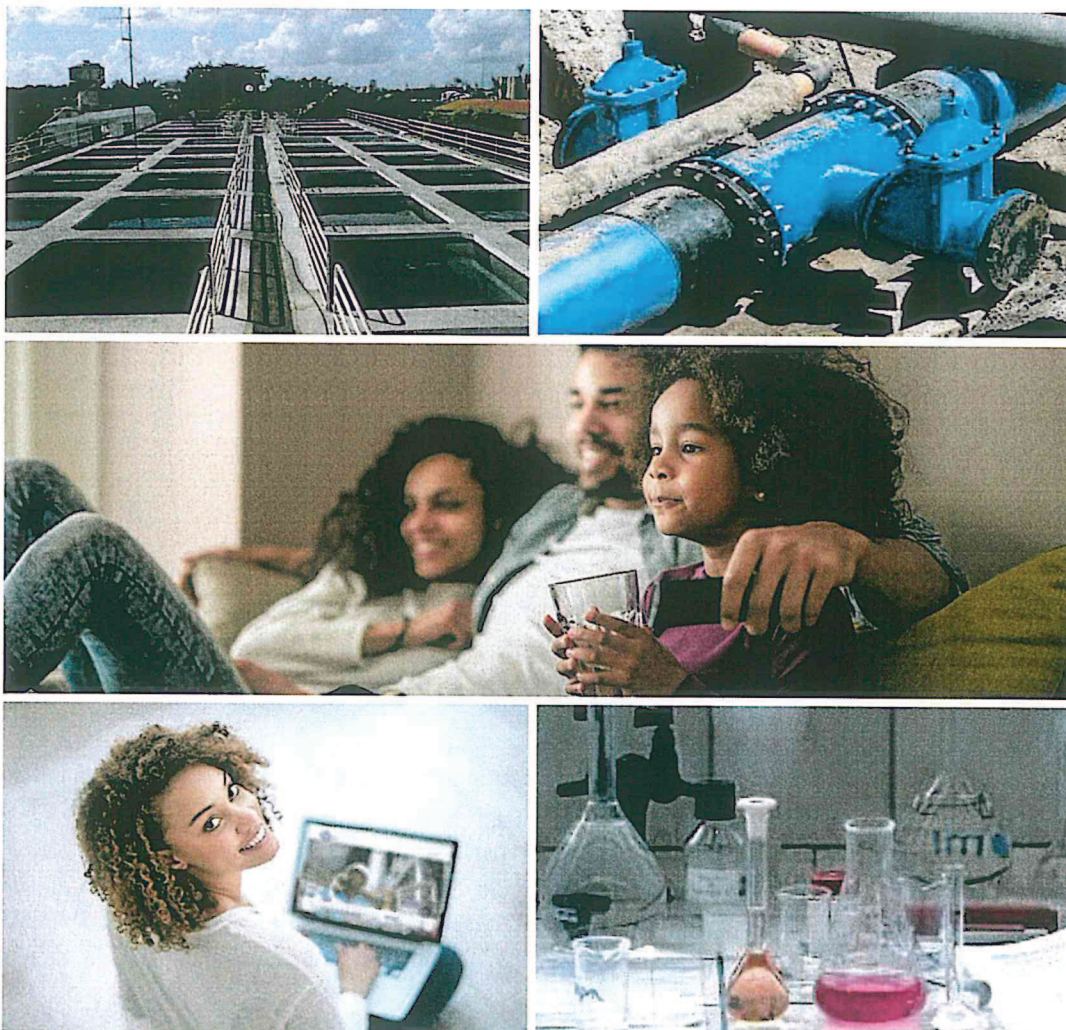
S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE



RAPPORT D'ACTIVITES DE LA REGIE EAU D'EXCELLENCE

Année 2018

Service public de l'Assainissement collectif



www.eaudexcellence.fr
18, Zac de Houëlbourg III
Voie verte, ZI de Jarry
97122 Baie-Mahault
0590 41 33 33

SOMMAIRE

1	Faits marquants	5
1.1	<i>Exploitation</i>	5
1.1.1	Stations d'épuration	5
1.1.2	Postes de refoulement	6
1.1.3	Interventions	6
1.2	<i>Clientèle</i>	7
1.2.1	Nettoyage de la base client	7
1.2.2	Mise en place du paiement par SMS	7
1.2.3	Facturation	7
1.2.4	Centre d'appels et réclamations	8
1.3	<i>Comptabilité</i>	8
1.3.1	Les moyens de paiement	8
1.3.2	Recouvrement	8
2	Performance du service	9
2.1	<i>Efficacité de la collecte</i>	9
2.2	<i>Réseau de collecte</i>	9
3	Performance du traitement	12
4	Gestion clientèle	16
4.1	<i>Les services aux clients</i>	16
4.2	<i>Les abonnés du service et l'assiette de la redevance</i>	17
4.3	<i>Taux de réclamations écrites</i>	17
4.4	<i>Tarifification</i>	18
4.5	<i>Prix du service</i>	19
4.6	<i>Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente</i>	20
5	Patrimoine du service	20
5.1	<i>Inventaire</i>	20
5.2	<i>Maintenance</i>	22
5.3	<i>Bilan énergétique du patrimoine</i>	23
5.4	<i>Indicateurs de suivi du patrimoine</i>	23
5.4.1	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	23
5.4.2	Taux moyen de renouvellement [P107.2]	25
5.5	<i>Recommandations- Evolutions à prévoir</i>	25
5.5.1	Stations d'épurations	25
5.5.2	Postes de refoulement	26
5.5.3	Réseaux	27
6	Compte administratif	32
6.1	<i>Résultat financier</i>	32
6.2	<i>Section exploitation</i>	33
6.2.1	Dépenses	33



6.2.2	<i>Recettes</i>	34
7	Annexes	35
7.1	<i>Synoptiques de réseaux</i>	36
7.2	<i>Liste détaillée des points sensibles</i>	39
7.3	<i>Détail du nombre d'abonnés</i>	41
7.4	<i>Bilan énergétique détaillé</i>	42
7.5	<i>Coordonnées des trop-pleins</i>	48
7.6	<i>Plan d'action des travaux à prévoir sur la STEU de Pointe-à-Donne</i>	49



PREAMBULE

La Communauté d'Agglomération CAP Excellence exerce les compétences Eau et Assainissement Collectif pour le compte de ses communes membres à savoir : Pointe-à-Pitre, Les Abymes et Baie-Mahault. Ainsi CAP Excellence assure la gestion du Service d'assainissement collectif pour environ 32 000 abonnés, avec 184 km de canalisations d'eaux usées, 67 postes de refoulement, 2 stations de traitement des eaux usées de 45 000 EH et 18 500 EH et 6 mini-STEPs dont 2 hors service en cours de suppression.

En 2016, CAP Excellence a fait le choix d'une gestion directe du service d'assainissement collectif des eaux usées par un opérateur unique et public : la Régie Eau d'Excellence.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2017, la Régie Eau d'Excellence, assure la gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif sur le territoire de CAP Excellence, en remplacement de la Générale des Eaux Guadeloupe, opérateur privé en fonction depuis près de 60 ans.

Ce sont ainsi 96 agents de l'ancien délégataire qui ont été transférés vers la régie publique.

En décembre 2018, une révision des statuts de la régie a été approuvée par le Conseil Communautaire de CAP Excellence avec effet au 1^{er} janvier 2019 afin de déléguer les missions relatives aux investissements dans le domaine de l'eau et de l'assainissement collectif des eaux usées ainsi que la gestion du service public d'assainissement non collectif. Ainsi, l'intégralité des biens nécessaires aux services ainsi que leurs financements sont affectés à la Régie depuis le 1^{er} janvier 2019.

Eau d'Excellence, est une régie à personnalité morale et à autonomie financière dont le Conseil d'Administration est composé de 11 élus, 1 représentant des usagers, 1 personnalité qualifiée, 1 représentant du personnel, 1 représentant de l'Office de l'Eau de la Guadeloupe, 1 représentant des services de l'Etat.

La régie exerce ses missions conformément aux :

- Dispositions applicables aux régies chargées d'un service public à caractère industriel et commercial
- Statuts mis à jour le 19 décembre 2018
- Contrat Convention d'objectifs signé le 10 août 2018 et devant permettre de répondre à des objectifs de performance

L'article 3 des statuts révisés en décembre 2018 dénombre les missions de la Régie comme suit :

- études relatives aux schémas directeurs et aux études réglementaires ;
- études et travaux de construction et réhabilitation des ouvrages et réseaux ;
- avis sur dossier en matière de Police de l'Eau et d'instruction des autorisations d'urbanisme ;
- exploitation des ouvrages et installations nécessaires à l'exercice de ses compétences conformément aux réglementations en vigueur afin d'en assurer le fonctionnement, la surveillance, l'entretien et la maintenance dans les limites fixées par la convention de gestion passée entre CAP Excellence et la Régie « Eau d'Excellence » ;



- **maintien du patrimoine en bon état à travers des recommandations adressées à CAP Excellence**
- **gestion durable (préservation, restauration) des ressources en eau qu'elle exploite**
- **sécurité de l'approvisionnement en eau et maintien de la satisfaction des besoins prioritaires**
- **préservation et contrôle de la qualité de l'eau distribuée**
- **réalisation des prestations de service, travaux et contrôles techniques rendus nécessaires par l'évolution du service et de la réglementation dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement**
- **études relatives à la gestion de l'eau potable et de l'assainissement**
- **élaboration des rapports annuels sur la qualité des services**
- **toute action d'information et de gestion des abonnés des services d'eau potable et d'assainissement, à l'exception du recouvrement des sommes dues.**

La convention d'objectifs signée entre CAP Excellence et la Régie Eau d'Excellence fixe les priorités suivantes :

- **Priorité n°1 : Améliorer de la gestion des abonnés**
- **Priorité n°2 : Améliorer le rendement de réseaux et les performances du système d'assainissement**
- **Priorité n°3 : Améliorer la capacité financière des services et la maîtrise des prix**
- **Priorité n°4 : Mettre en place une véritable politique de gestion patrimoniale**

1 Faits marquants

1.1 Exploitation

1.1.1 Stations d'épuration

Station d'épuration de Pointe à Donne

Depuis janvier 2017, d'importants dysfonctionnements ont été recensés sur la STEU. Les services de l'Etat ont dressé un Rapport de Manquement Administratif en date du 10 janvier 2018, à la suite de la visite des agents de contrôle de la Police de l'Eau à la station le 20 décembre 2017.

Les non-conformités relevées à cette occasion ont été regroupées en six manquements :

1. L'autosurveillance ;
2. L'insuffisance d'aération dans les bassins biologiques ;
3. La modification et le non fonctionnement partiels des clarificateurs ;
4. L'insuffisance et la dégradation de la filière boues ;
5. Le manque de sécurité pour le personnel d'exploitation ;
6. Le manque de suivi, d'entretien et de renouvellement du matériel ;

Un programme de travaux urgents a été mis en place, sous forme de plan d'actions. Les principaux travaux réalisés en 2018 ont porté sur la sécurisation du personnel et des infrastructures ainsi que



sur la réparation des équipements d'aération des bassins biologiques et de déshydratation des boues.

En 2018, l'actualité de la STEU de Pointe-à-Donne a été marquée par les principaux faits suivants :

- Entretien et mis en service d'un aérovis sur la tranche 1 et sur la tranche 2
- Remise en service d'un hydro-injecteur sur la tranche 2 et dépose d'un aérovis (dont l'arbre était cassé)
- Arrêt du pont du clarificateur de la tranche 2 (racleur et fond et herses en très mauvais état) induisant un by-pass de la tranche 2
- Vidange du clarificateur de la tranche 2 pour chiffrage des travaux de réparation du racleur de fond, herses et clifford.

Station d'épuration de Trioncelle

En juin 2018, une importante opération de dessablage a été réalisée sur l'ouvrage dessableur-dégraiseur en entrée de station ainsi que la désobstruction de la canalisation située entre le dessableur-dégraiseur et le bassin d'aération. Ces opérations ont mobilisé d'importants moyens d'hydrocurage, à savoir, la présence de deux camions pendant deux jours consécutifs.

1.1.2 Postes de refoulement

PR Raizet EST

Suite au dysfonctionnement du dégrilleur, une importante opération de nettoyage du poste a été réalisée (poste fortement ensablé et présence de déchets).

PR Final Jarry P7

En avril 2018, une importante fuite sur nourrice acier en DN 500 a été réparée, une butée béton avec renforts métalliques a également été réalisée.

PR Dubouchage

En juin 2018, suite à un incident électrique, un connecteur a été remplacé. Le débordement du réseau d'eaux usées a provoqué le mécontentement des riverains (route entravée avec des encombrants).

En juillet 2018, le pied d'assise d'une des 2 pompes qui était fuyard et en très mauvais état a été remplacé.

1.1.3 Interventions

Grand-Camp

En février 2018, des travaux de terrassement d'une entreprise tierce ont provoqué une casse du réseau d'eau usée à Grand-Camp.

Bois Joli-Boisripeaux

En mars 2018, suite à une casse, la conduite DN 200 a été réparée.

Mortenoil



Un tampon de regard EU a été réparé et mis en conformité.

Rue Schoelcher

Une conduite vétuste DN 200 en Amiante-Ciment a été réparée (20 ml).

Boisripeaux (face à la maison de l'enfance)

Une conduite vétuste DN 200 en Amiante-Ciment a été réparée (18 ml).

1.2 Clientèle

Depuis fin janvier 2018, le pôle clientèle a mis en place l'agence en ligne de la régie. Cet Espace dématérialisé permet principalement :

- Le suivi des factures (consultation de solde, paiement par carte bancaire, téléchargement des duplicatas etc.)
- La gestion des abonnements (nouveau branchement, résiliation etc.)
- La mensualisation des factures

La première semaine de son déploiement, l'agence en ligne a été mise à disposition des grands comptes, puis le déploiement s'est étendu aux particuliers.

1.2.1 Nettoyage de la base client

Posséder une base client saine est un des prérequis principaux pour garantir une facturation de qualité. Ainsi, en complément de la mise à jour de l'adressage réalisée en 2017, les actions ci-après ont été menées :

- La mise à jour des numéros de téléphones (action en lien avec la mise en place du paiement par sms)
- Le sirenage (action ayant permis l'intégration des professions libérales dans la catégorie « professionnels » par le renseignement du numéro siren)

1.2.2 Mise en place du paiement par SMS

Le paiement des factures par sms est disponible depuis 10 juin 2018. Ce nouveau moyen de règlement représente 6% des paiements totaux et 17% des paiements dématérialisés.

1.2.3 Facturation

- 236 718 factures cycles émises
- 95% des factures basées sur un relevé réel
- 4 961 factures non conformes
- 98% des factures sont conformes
- **Montant facturé assainissement 2018 : 8 563 938,10 €**

1.2.4 Centre d'appels et réclamations

- 35 600 appels reçus pour 19 274 appels décrochés soit une qualité de service de 54% (taux de décroché).
- 802 réclamations écrites (eau potable et assainissement confondus) avec un délai moyen de traitement de 9 jours ouvrés.

1.3 Comptabilité

1.3.1 Les moyens de paiement

Soucieuse d'offrir la plus grande plage possible de moyens de paiement des factures à ses usagers, la régie Eau d'Excellence a mis en place 11 moyens de paiement :

1. Efficash (mandat cash La Poste : espèces)
2. Espèces (bornes de paiement)
3. Chèques (bornes de paiement - Service de Traitement des Chèques de Créteil (STC Créteil))
4. Carte bancaire (Borne de Paiement, TPE au guichet des agences)
5. Téléphone (Carte Bancaire)
6. Internet (Carte Bancaire)
7. TIP SEPA (Centre d'Encaissement de Rennes)
8. TIP + Chèque (Centre d'Encaissement de Rennes)
9. Virement
10. Prélèvement bancaire (validation par DGFIP)
11. Mensualisation (validation par DGFIP)
12. Sms (depuis juin 2018)

Ces dispositions ont nécessité les accords préalables de La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

1.3.2 Recouvrement

Au 29 août 2019, le taux de recouvrement global des factures émises en 2018 était égal à **67%*** répartis comme suit :

- Particuliers 67%
- Professionnels 79%
- Etablissements Publics 52%

Le montant facturé total Eau et Assainissement 2018 s'élève à **30 448 884,74 €**. Ce montant ne tient pas compte des avoirs émis au fil de l'eau lors du traitement des dossiers : remise sur fuite Warsmann, dégrèvement, erreur de relevé, etc.

Les avoirs émis au titre de l'année 2018 se décomposent comme suit :

- Avoirs émis 2018 avec annulation de frais : **1,7 millions d'euros soit environ 5,6% du chiffre d'affaires (montant des annulations des frais 100 906,11€).**
- Avoirs émis 2018 sans annulation de frais : **1,6 millions d'euros environ 5,3% du chiffre d'affaires.**

Il est à noter que les éléments suivants ont un impact non négligeable sur le montant recouvré en 2018 :

- Les tours d'eau ont eu un impact significatif sur le recouvrement des factures ; le montant encaissé par semaine après la mise en place des tours d'eau a diminué de 38%.
- La dette du CHU : 1 099 738,41 € au 31/12/2018
- La dette du SYVADE : 1 099 738,41 € au 31/12/2018
- La dette de RENOC : 972 770,07 € (exercice 2017 et 2018)

***Nb : la donnée indiquée ne correspond pas au taux de recouvrement final pour l'année 2018, cette donnée sera fixée au 31/12/2019.**

2 Performance du service

2.1 Efficacité de la collecte

Taux de desserte par les réseaux de collecte des eaux usées [P201.1]

Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.

$$\text{Taux de desserte} = \frac{\text{Nombre d'abonnés desservis}}{\text{Nombre potentiels d'abonnés en zone d'assainissement collectif}}$$

Ce taux n'a pu être calculé en raison du non dénombrement du nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif. Le recueil de cette donnée nécessite la mise en place préalable d'enquête de terrain afin d'identifier les raccordables non raccordés.

Par ailleurs, lors de la mise à jour du fichier clients, nous avons trouvé de nombreux abonnés raccordés au réseau d'assainissement qui n'étaient pas facturés. Une des causes probables est l'absence d'abonnement au Service de l'Assainissement Collectif lors d'un transfert d'abonnement (abonnement suivant une résiliation). Un travail sur les résidences a été réalisé afin d'identifier les anomalies de facturation (abonnés raccordés non facturés). Suite à ce constat la mise en place d'une action corrective sera réalisée prochainement.

2.2 Réseau de collecte

Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées [D202.0]

Les effluents non domestiques peuvent présenter des caractéristiques physico-chimiques particulières ne permettant pas un traitement similaire à celui effectué dans un système de collecte et de traitement collectif des eaux usées domestiques classiques. La maîtrise de ces effluents est indispensable au bon fonctionnement et à la gestion du système d'assainissement collectif.

Les déversements non domestiques doivent faire l'objet d'une autorisation de déversement complétée d'une convention de déversement.



	2018
Nombre de conventions de déversement	7
Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement	2

Le nombre de conventions de déversement semble insuffisant par rapport au nombre important d'entreprise sur le territoire. Il conviendrait ainsi de mener une action pour identifier les potentiels entreprises qui devraient faire l'objet d'une convention de déversement dans le cas échéant.

Pour rappel, renforcer la maîtrise des rejets non domestiques dans les réseaux publics d'assainissement contribue à :

- améliorer le fonctionnement du système de collecte,
- renforcer la fiabilité des ouvrages et préserver le patrimoine de la Collectivité,
- garantir les performances du système de traitement,
- garantir la qualité des boues, et leur innocuité,
- respecter la réglementation.

Interventions sur le réseau de collecte des eaux usées

Durant l'année 2018, il n'y a pas eu d'intervention d'inspection caméra des réseaux. Le détail des interventions curatives et préventives réalisées sur le réseau est présenté ci-après.

Interventions de curage préventif	janv-18	févr-18	mars-18	avr-18	mai-18	juin-18	juil-18	août-18	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18	2018
Nombre de désobstructions sur réseau (u)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	3
Longueur de canalisation curée (ml)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	300	ND	0	300

Interventions curatives	janv-18	févr-18	mars-18	avr-18	mai-18	juin-18	juil-18	août-18	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18	2018
Nombre de désobstructions sur réseau (u)	37	30	37	20	32	20	37	27	29	38	32	17	356
Longueur de canalisation curée (ml)	1110	900	1410	600	780	1110	1400	2584	1050	2270	750,5	1600	15 564,5

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [P252.2]

Cet indicateur permet de juger l'état de fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers les « points sensibles » nécessitant des interventions particulières ou anormalement fréquentes.

Il se calcul comme suit :

$$\text{Nbre de points sensibles ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{Nombre de points sensibles}}{\text{Linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$



Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	
Nombre de points concernés	16
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (km)	183,6
Nombre de points nécessitant des interventions fréquentes de curage (par 100 km)	8,7

La liste détaillée des points sensibles du réseau de collecte et le tableau récapitulatif des anomalies figurent en annexe.

Surveillance du réseau de collecte des eaux usées

L'autosurveillance des réseaux est une obligation. La collectivité doit inventorier tous les points de déversement (trop pleins sur les postes de refoulement et by-pass sur réseau) existant. Seuls les points qui font office de déversoir d'orage peuvent être autorisés par les services compétents sur justificatifs, les autres doivent être supprimés. La nature du point de rejet des eaux usées non traitées dans le milieu naturel doit être prise en compte. Les points de délestage qui peuvent être maintenus et autorisés doivent faire l'objet d'un équipement et d'un suivi de l'autosurveillance prévue dans l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5

En 2018, l'autosurveillance des réseaux de collecte n'était pas effective. Le réseau étant séparatif, l'objectif est de supprimer à terme les points de délestage (déversoirs d'orage) en réalisant les travaux nécessaires sur le réseau.

En application de l'article R. 2224-15 du code général des collectivités territoriales, pour les agglomérations d'assainissement générant une charge brute de pollution organique supérieure ou égale à 600 kg/j de DBO5 (10 000 EH), le maître d'ouvrage doit mettre en place et tenir à jour le diagnostic permanent de son système d'assainissement. A cet effet, en 2017, la Régie disposait de 6 capteurs de niveau à ultrason (sondes Ijinus), installés sur des points stratégiques du réseau. Ce type de sondes mesure la hauteur d'eau, ce qui peut permettre de déterminer le débit d'écoulement dans les conduites.

Actuellement, aucune sonde n'est en service sur le réseau. En effet, une réflexion est en cours relative à une refonte de la stratégie de déploiement de ces équipements et d'analyse des résultats pour une surveillance pertinente du réseau de collecte des eaux usées.

3 Performance du traitement

La performance d'un système d'assainissement se mesure par sa contribution à la préservation de l'environnement. Un système efficace permet de préserver la qualité de l'eau des rivières et des ressources en eau et de produire des boues valorisables.

La conformité des systèmes de traitement aux prescriptions réglementaires, tant concernant les ouvrages eux-mêmes que la qualité des rejets et leur impact sur le milieu naturel, est appréciée au travers d'indicateurs introduits par le décret du 2 mai 2007.

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P254.3]

Cet indicateur (qui concerne uniquement les STEU de plus de 2 000 EH), correspond au nombre de bilans 24h conformes aux objectifs de rejets spécifiés par l'arrêté préfectoral ou selon les règles d'évaluation de la conformité identifiées avec la Police de l'Eau, rapporté au nombre total de bilans 24h réalisés sur l'année.

Pour calculer cet indicateur seul les bilans respectant les conditions normales de fonctionnement (CNF) sont pris en compte selon la réglementation en vigueur.

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

La conformité des deux STEU principales du territoire est présentée ci-après :

	2 017	2 018
STEU DE POINTE A DONNE		
Capacité nominale en Kg DBO ₅ /j	2 700	2 700
Nbre de bilans conformes	21	37
Nbre total de bilans	23	47
Performance de la STEU	91,3%	79%
STEU DE TRIONCELLE		
Capacité nominale en Kg DBO ₅ /j	1 100	1100
Nbre de bilans conformes	15	23
Nbre total de bilans	16	25
Performance de la STEU	94%	92%
Conformité des performances des équipements d'épuration	91,7%	80,2%

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 80,2% (91,7 en 2017).

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU [P 204.3]

Cet indicateur, de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2018	Conformité exercice 2017 0 ou 100	Conformité exercice 2018 0 ou 100
Station d'épuration Pointe A Donne	2 284	100	100
Station d'épuration de Trioncelle	290	100	100

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 % (100 % en 2017).

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU [P 205.3]

Cet indicateur, de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH, s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2018	Conformité exercice 2017 0 ou 100	Conformité exercice 2018 0 ou 100
Station d'épuration Pointe A Donne	2 284	0	0
Station d'épuration de Trioncelle	290	100	0

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est de 0 % (11 % en 2017).

Au regard les informations communiquées par la police de l'eau, les stations d'épuration de Pointe-a-Donne et Trioncelle sont non conformes en raison de la mauvaise performance épuratoire et de la non saisie des données d'auto-surveillance relatives aux boues.

Performance des usines de traitement en service

STEP Pointe-à-Donne

CAPACITE NOMINALE EN DBO5	2700 kg/j	45 000EH
---------------------------	-----------	----------

Performances attendues (arrêté préfectoral)

Sortie STEP Pointe à Donne	Concentration maximum du rejet (mg/l)	Rendement minimum moyen (%)
DBO5 (mg/l O2)	25	80
DCO (mg/l O2)	125	75
MES (mg/l)	35	90
P total (mg/l P)	2	80
pH	6 à 8,5	
NGL (mg/l N)	15	70

Bilans des volumes et de charges

	2017	2018
Volume entrant (m3)	3 510 220	3 672 454
Volume journalier entrant (m3)	10 200	10 062
Charge DBO5 entrante (kg/j)	1397,4	2 284

Fréquences des analyses

	2017	2018
DBO5 (mg/l O2)	53	47
DCO (mg/l O2)	53	47
MES (mg/l)	53	47
P total (mg/l P)	53	47
NTK (mg/l N)	53	47
NGL (mg/l N)	53	47

Concentrations en entrée et en sortie et rendements épuratoires

	Entrée	Sortie	Rendement
DBO5 (mg/l O2)	227	14,6	93,6%
DCO (mg/l O2)	283,6	94,4	66,7%
MES (mg/l)	137,9	45	67,4%
P total (mg/l P)	3,3	3,4	-3,0%
NGL (mg/l N) (calcul)	28,5	12,1	57,5%

STEP TRIONCELLE

CAPACITE NOMINALE EN DBO5	1110 kg/j	18500 EH
---------------------------	-----------	----------

Performances attendues (arrêté préfectoral)

Sortie STEP Pointe à Donne	Concentration maximum du rejet (mg/l)	Rendement minimum moyen (%)
DBO5 (mg/l O2)	25	80
DCO (mg/l O2)	125	75
MES (mg/l)	35	90
pH	6 à 8,5	
NGL (mg/l N)	15	70

Bilans des volumes et de charges

	2017	2018
Volume entrant (m3)	938 784	761 110
Volume journalier entrant (m3)	2580	2 085
Charge DBO5 entrante (kg/j)	358	290

Fréquences des analyses

	2017	2018
DBO5 (mg/l O2)	23	25
DCO (mg/l O2)	23	25
MES (mg/l)	23	25
P total (mg/l P)	23	25
NTK (mg/l N)	23	25
NGL (mg/l N)	23	25

Concentrations en entrée et en sortie et rendements épuratoires

	Entrée	Sortie	Rendement
DBO5 (mg/l O2)	138,95	7,76	94,4%
DCO (mg/l O2)	453,82	46,76	89,7%
MES (mg/l)	305,08	12,47	95,9%
P total (mg/l P)	5,25	3,46	34,1%
NGL (mg/l N) (calcul)	43,2	16,32	62,2%

***NB : Le débit en entrée de station ne prend pas en compte le débit arrivant depuis le PR Houëlbourg (données non exploitables pour l'année 2018)**

Boues issues des ouvrages d'épuration [P206.3]

La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration est un indicateur permettant d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité), hors effet de stock. Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

Boues évacuées	2017	2018
STEP POINTE A DONNE	411,1	95,5
STEP TRIONCELLE	518,4	289
Boues évacuées (tonnes de MS)	929,5	384,5

La totalité des boues est évacuée à SITA VERDE. Cette filière de traitement est conforme à la réglementation en vigueur.

Le taux de boues évacuées selon une filière conforme est de 100% pour les deux stations d'épuration.

4 Gestion clientèle

4.1 Les services aux clients

La régie Eau d'Excellence offre aux clients un service d'accueil basé sur trois sites :

- Agence de Miquel,
- Agence de Baie-Mahault,
- Accueil des professionnels au siège social.

Les horaires d'ouverture des agences sont de 7h30 à 12h00 du lundi au vendredi pour les demandes administratives et techniques.

La régie dispose d'un accueil téléphonique qui traite les demandes d'informations, les réclamations etc. ainsi qu'un accueil web : serviceabonné@eaudexcellence.fr.

En dehors de ces créneaux horaires ainsi que les week-ends et jours fériés, pour tout problème technique, les clients peuvent contacter le service d'astreinte et le **centre d'appel au 0590 41 33 33** ou par mail serviceabonné@eaudexcellence.fr.

La régie dispose également d'un site Internet <https://www.eaudexcellence.fr> et une d'une « agence en ligne » <https://agence.eaudexcellence.fr/#/login> où les abonnés peuvent créer leur compte client, payer leur facture, suivre leur consommation, faire une demande d'abonnement et contacter le service clients.

4.2 Les abonnés du service et l'assiette de la redevance

Le nombre d'abonnés (clients) par catégorie constaté au 31 décembre, au sens du décret du 2 mai 2007, et le nombre d'habitants desservis figurent au tableau suivant :

CAPEX	2 017	2 018	Evolution n/n-1
Nombre d'habitants desservis AEP total (estimation)	106 903	104 180	-3%
Nombre de clients AEP	53 455	55 071	3%
<i>Taux de raccordement</i>	2	2	-5%
Nombre de clients EU	32 716	34 400	5%
<i>Dont domestiques</i>	31 789	31 500	-1%
<i>Dont non domestiques</i>	927	2 900	213%
Nombre d'habitants assainis	63 790	59 590	-7%
Assiette de la redevance (m3)	4 013 445	3 247 366	-19%

NB : Le taux égal au nombre d'habitants desservis en eau potable divisé par le nombre d'abonnés au service de l'eau potable. Ce taux est appliqué au nombre de clients raccordés afin d'estimer le nombre d'habitants assainis.

$$\text{Taux de raccordement} = \text{Nombre d'habitants desservis AEP} / \text{Nombre de clients AEP}$$

$$\text{Nombre d'habitants desservis} = \text{Nombre de clients EU} * \text{Taux de raccordement}$$

Le détail par commune se trouve en annexe (7.3).

4.3 Taux de réclamations écrites

Le présent indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistré par le service pour l'assainissement collectif, rapporté à 1 000 abonnés.

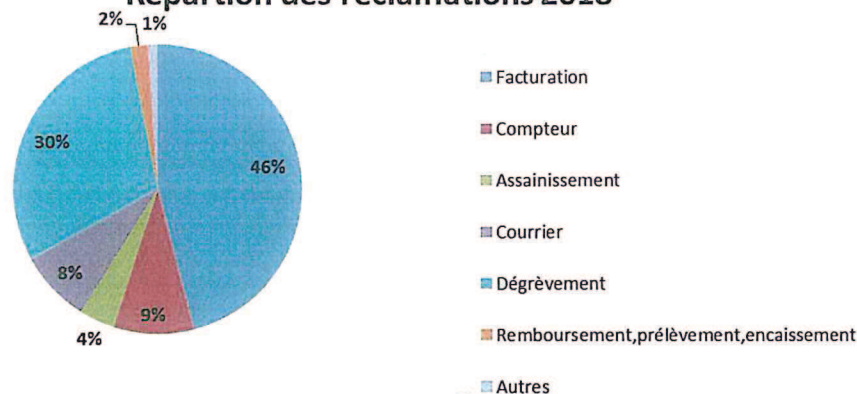
Taux de réclamations écrites	2018
Nombre de réclamations écrites	802
Nombre d'abonnés	55071
Taux de réclamations écrites (/1000 abo)	14,56

Le taux de réclamations écrites des services eau potable et assainissement est de 14,56 pour 1 000 abonnés.

En 2018, 802 réclamations ont été comptabilisées (eau potable et assainissement) et se répartissent comme suit :



Répartition des réclamations 2018



L'augmentation du nombre de réclamations en 2018 (607 en 2017) s'explique par une optimisation de la traçabilité des réclamations à partir du logiciel Waterp.

4.4 Tarification

Par délibération n°2016.12/08 du 27 décembre 2016, le conseil d'administration de la Régie a fixé les tarifs du service assainissement sur les trois communes : Baie-Mahault, Pointe-à-Pitre et Abymes (hors zone Grands Fonds).

Les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2017 (toujours en vigueur au 1^{er} janvier 2018) sont présentés dans le tableau suivant :

Tarifs harmonisés	Au 01/01/2017
Part de la collectivité	
Part fixe trimestrielle (€ HT)	
<i>Part fixe</i>	9,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³) trimestrielle	
De 00 à 40 m ³	1,75 €/m ³
De 41 à 100 m ³	1,91 €/m ³
De 101 à 5 000 m ³	2,20 €/m ³
Au-delà de 5 000 m ³	2,75€/m ³
Part fixe mensuelle (€ HT/mois)	
<i>Part fixe</i>	3,00€/m ³
Part proportionnelle mensuelle (€ HT/m ³)	
De 0 à 13 m ³	1,75€/m ³
De 14 à 33 m ³	1,91 €/m ³
De 34 à 1 666 m ³	2,20 €/m ³
Au-delà de 1 666 m ³	2,75€/m ³
Taxes et redevances	
Taxes	
Taux de TVA	2,10%
Redevances :	
Office de l'eau : modernisation des réseaux de collecte	<i>Selon taux en vigueur</i>

4.5 Prix du service

Les coûts du service public sont supportés par la facture d'eau. La facture type représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 4 personnes. A titre indicatif, le prix du service de l'assainissement (redevances comprises, mais hors eau potable) par m³ [D102.0] et pour 120 m³, au 1^{er} janvier est calculé comme suit :

Facture d'un client ayant consommé 120 m3 établie sur la base des tarifs connus au 1er janvier 2017						
	M3	Prix unitaire 2018	Montant 2018	Prix unitaire 2017	Montant 2017	Evolution 2018/2017
SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT						
Prime fixe trimestrielle diam 15-40			36,00		36,00	0%
Consommation de 0 à 40 m3	40	1,75	70,00	1,75	70,00	0%
Consommation de 41 à 100 m3	60	1,91	114,60	1,91	114,60	0%
Consommation au-delà de 100 m3	20	2,20	44,00	2,20	44,00	0%
	120					
Sous total HT			264,60		264,60	0%
Soit le m3 HT			2,205		2,205	0%
Organismes Publics Modernisation des Réseaux de collecte	120	0,3	36,00	0,2468	29,62	22%
TVA à 2,10%			6,31		6,18	2%
Sous total TTC			306,91		300,39	
Soit le m3 TTC			2,56		2,50	



4.6 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année n sur les factures de l'année n-1 est le rapport du montant des factures impayées sur le montant des factures émises par le service au titre de l'année n-1. Au 31 décembre 2018, le taux d'impayé des factures sur l'année 2017 est de 26,84%.

	Exercice 2017*	Exercice 2018
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2017 tel que connu au 31/12/2018		9 079 517
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2017		33 833 412,60
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2017		26,84

*En 2017, il n'a pas été possible de calculer le taux d'impayés puisque la régie ayant été créée au 1er janvier 2017, elle n'avait pas de passif sur la facturation de l'année précédente (2016).

5 Patrimoine du service

5.1 Inventaire

INSTALLATIONS ET OUVRAGES DE COLLECTE

Usines de dépollution	Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	Capacité équivalent habitant (EH)	Capacité hydraulique (m ³ /j)
STEP POINTE A DONNE	2 700	45 000	18 000
STEP TRIONCELLE	1 110	18 500	5 040
STEP AGATHON	45	750	75
STEP WONCHE PELICAN	25,2	420	
STEP CALVAIRE	93	1550	
STEP BIGLETTE	30	500	
MINI-STEP DE CADUC		HORS SERVICE	
MINI-STEP DE BESSON (BETELGEUSE)		HORS SERVICE	

INSTALLATIONS DE REFOULEMENT

Postes de refoulement / relèvement	Trop plein	Débit des pompes (m3/h)
Bambuck P15	Non	10
Bazin P17	Non	60
Besson P12	Non	40
Boisripeaux P10	Oui	100
Boulogne P25	Oui	140
Carénage P6	Non	72
Postes de refoulement / relèvement	Trop plein	Débit des pompes (m3/h)
Chauvel P18	Oui	70
Dubouchage P5	Non	108
Dugazon P21	Non	70

Fouillole P11	Non	60
Gabarre P9	Oui	90
Grand Camp P4	Non	144
Hibiscus P1	Non	90
Jarry P7	Oui	540
Marie-Claire P14	Oui	140
Montmartre P27	Non	4
Paul Lacavé P26	Non	
Pointe d'Or P13	Oui	68
PR -Lauricisque P32	Non	
PR Agathon	Non	10
PR Anacaona -P31	Non	
PR Bételgeuse	Non	
PR Biglette	Non	60
PR Biglette Final	Non	10
PR Calvaire	Non	90
PR Carré Plaisance	Non	110
PR Cimetière	Non	60
PR Citronnelle	Oui	10
PR Colibri	Non	180
PR Convenance	Non	
PR Cotton Bay	Oui	44
PR Difort -P28	HS	10
PR Doubs	Non	
PR Flory -P29	Oui	110
PR Fond à Roc 1	Non	
PR Fond à Roc 2	Non	
PR Fond Richer	Non	81
PR Fond Sarail	Non	180
PR HLM Nord	Oui	12
PR HLM Sud	Non	38
PR Houelbourg	Oui	200
PR Jabrun	Non	
PR La Digue	Non	280
PR La Jaille	Oui	288
PR Labelle	Non	10
PR Lauricisque -P32	Non	
PR Mazouloute	Non	
DIP Mobilia Grand Camp	Oui	
PR Moudong centre	Non	
Postes de refoulement / relèvement	Trop plein	Débit des pompes (m3/h)
PR Moudong Nord	Oui	
PR Moudong Sud	Non	140
PR Les Orangers	Oui	90

PR Pénitencier	Non	75
PR Petit-Pérou	Oui	
PR Salle d'Asile P30	Oui	140
PR Schoelcher	Non	
PR Sécurité Sociale	Non	110
PR Trioncelle	Oui	500
Providence P20	Oui	288
Raizet Est P2	HS	500
Raizet Ouest P8	Oui	38
SDIS P23	Non	
Zamia P19	Oui	90
Bergevin new	Oui	288
Crous	Oui	
DIP Fengarol	Oui	
PR Tupolev		
PR RN11		
Jounou kacé		
RHI La Jaille		

RESEAUX DE COLLECTE

Le réseau d'assainissement collectif de la Régie est composé de 184 km de canalisations de matériaux divers :

- Amiante-ciment,
- Fonte,
- PVC.

Le synoptique du réseau figure en annexe.

Le linéaire de réseau se décompose de la façon suivante :

Communes	Linéaire de refoulement (ml)	Linéaire gravitaire (ml)	Linéaire total (ml)
Les Abymes	4 349	76 849	21 198
Pointe-à-Pitre	1 720	59 728	61 448
Baie-Mahault	9 701	29 105	38 806
TOTAL	15 770	165 683	183 633

NB : En l'absence de SIG, les plans de réseaux n'ont pas été mis à jour au cours de l'année 2018. La dernière mise à jour effectuée date de 2016. Les données du tableau ci-dessus sont présentées à titre informatif.

5.2 Maintenance

Nous mandatons un organisme indépendant pour effectuer le contrôle réglementaire des systèmes électriques tous les ans et le contrôle des systèmes de levage tous les deux ans. Les systèmes anti-bélier sont quant à eux vérifiés tous les dix ans.

Le contrôle annuel réglementaire des systèmes électriques s'est effectué du 14/12/2018 au 09/01/2019.

5.3 Bilan énergétique du patrimoine

	2 017	2 018	Evolution (n/n-1)
Energie relevée consommée (kWh)	4171295	3 144 410	-25%
Usine de dépollution	2063601	1 531 722	-26%
Poste de relèvement et refoulement	2107694	1 612 688	-23%

La baisse de la consommation électrique des usines de dépollution est due aux nombreuses pannes de matériel tournant tant à la STEU de Pointe à Donne que sur les mini stations.

Les tableaux détaillés de consommation électrique des sites sont présentés en annexe.

5.4 Indicateurs de suivi du patrimoine

5.4.1 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi Grenelle II de juillet 2010, l'Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale est désormais défini selon un barème de 120 points (arrêté du 2 décembre 2013). Il faut que l'Indice de Connaissance et Gestion patrimoniale du réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points du barème pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

Lors de la création de la Régie, le Système Information Géographique (SIG) de Générale des Eaux Guadeloupe « GIRIS » n'a pas été transféré car c'est un logiciel propre à VEOLIA. Les plans des réseaux d'assainissement collectif ont été remis sous format papier et sous forme de base de données informatiques.

En l'absence de SIG, il n'a pas été possible de faire la mise à jour des plans des réseaux d'assainissement collectif, ni de saisir sur les plans les travaux, interventions et casses réparées, ce qui a un fort impact sur le calcul de l'Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux d'assainissement pour l'année 2018.

Calculée sur le barème de 120 points, la valeur de cet indice P202.2 pour l'année 2018 est de :

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Non	0
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Non	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		___%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	___%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	10

La valeur de l'indice n'atteint pas le seuil des 40 points au 31 décembre 2018 et le service ne peut prétendre disposer du descriptif détaillé tel qu'exigé par le décret « pertes en eau » du 27 janvier 2012.

En conséquence, un plan d'action est à mettre en œuvre pour que :

- La valeur de l'indice atteigne la valeur seuil de 40 points afin que le service dispose durablement du descriptif détaillé ;
- Le service puisse bénéficier des points additionnels compris entre les cotations 45 et 120 points du nouveau barème en vigueur ; points additionnels d'ores et déjà accessibles pour le service mais non comptabilisables compte-tenu du barème en vigueur.

Ce plan d'action devra comprendre l'acquisition d'un logiciel SIG visant à la mise à jour de l'inventaire des canalisations.

5.4.2 Taux moyen de renouvellement [P107.2]

Le taux moyen de renouvellement est l'indicateur qui donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, hors branchement.

Pour l'année 2018, le taux moyen de renouvellement des réseaux est estimé à 0%.

	2013	2014	2015	2016	2017
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées (%)			0%	0%	0%
Longueur du réseau de desserte (hors branchements) (ml)	113 236	113 236	181 454	181 454	183 633
Longueur renouvelée totale (ml)			0	0	0

NB : La longueur des canalisations renouvelées est calculée sur la base des plans de recollement fournis par les services des directions de l'exploitation, des travaux et des investissements. En absence de SIG, la longueur du réseau de desserte est arrêtée à la dernière valeur connue.

5.5 Recommandations- Evolutions à prévoir

5.5.1 Stations d'épurations

Pointe à Donne

En septembre 2018, suite au rapport de manquement administratif du 10/01/2018 de la DEAL relatif à la visite de la STEU de Pointe-à-Donne du 20 décembre 2017, nous avons établi un plan d'action pour répondre aux 6 manquements suivants :

- L'autosurveillance
- L'insuffisance d'aération dans les bassins biologiques
- La modification et le non-fonctionnement partiel des clarificateurs
- L'insuffisance et la dégradation de la filière boues
- Le manque de sécurité pour le personnel d'exploitation
- Le manque de sécurité pour le personnel d'exploitation
- Le manque de suivi, d'entretien et de renouvellement du matériel



Les actions et travaux à prévoir sont listés dans le plan d'actions en annexe 7.6.

Triançelle

Depuis janvier 2017, nous avons constaté un dysfonctionnement au niveau du prétraitement : il y a un colmatage régulier de la canalisation d'aspiration des sables. Le dessablage est donc inefficace, ce qui crée un ensablement rapide et important de l'ouvrage « Dessableur-Dégraisseur ». L'accent doit être mis sur le fonctionnement de cet ouvrage.

5.5.2 Postes de refoulement

Difficultés d'exploitation - Améliorations à porter

- **Poste Raymonde Bambuck** : Poste à déplacer et à doter de pompes supplémentaires.
- **Postes de Bois Joli , Marie-Claire et La Jaille** : Problèmes d'odeur occasionnant des gênes importantes aux riverains. Avec la présence de H₂S, la vigilance des agents lors de l'exploitation de ces postes doit être accrue. Il s'avère plus que nécessaire d'étudier une solution préventive ou curative pour réduire la production de H₂S au niveau de ces postes. Une essai au nitramax conduit sur à l'amont du poste de refoulement de la Jaille (PR La Digue) a révélé des résultats très concluants. Il est donc préconisé la pérennisation de ce traitement au nitramax dans le cadre de l'exploitation des postes de refoulement et des réseaux.
- **PR Hibiscus** : Groupe électrogène de secours à remplacer. Le groupe électrogène étant enclavé, son remplacement nécessitera des travaux.
- **Postes de : Grand Camp, Dubouchage, Carénage, Jarry, Boisripeaux, Hibiscus, Raizet Ouest, Gabarre, Pointe d'Or, Marie-Claire, Bazin et Chauvel** : La mise en conformité de l'autosurveillance nécessite la mise en place d'équipements d'évaluation et de suivi des passages en trop plein.
- **PR Bergevin** : Le dégrilleur du PR de Bergevin dysfonctionne depuis sa mise en service, ce qui génère des obstructions au niveau du poste et des réseaux. L'entreprise titulaire du marché doit intervenir afin de solutionner le dysfonctionnement électrique. La situation a empiré en 2018.
- **PR Fengarol** : La puissance du PR n'est pas adaptée au matériel installé : sa charge de levage est inférieure au poids des moteurs en place ; elle doit être remplacée par l'entreprise titulaire du marché.
- **PR Chauvel** : L'accès au poste est parfois impossible, car il existe à proximité du poste un dépôt d'ordures mis en place par la collectivité. La clôture du poste est régulièrement endommagée par les engins qui enlèvent les encombrants et de nombreuses ordures sont à l'intérieur du périmètre clôturé du poste. Ce point de collecte des encombrants doit être impérativement déplacé par la collectivité.
- **PR de Jarry** : une étude doit être menée pour évaluer la suppression de ce poste vétuste compte tenu des capacités du nouveau PR Bergevin. En effet, les pompes équipant le PR Bergevin devraient permettre de refouler directement les effluents à la STEU de Pointe-à-Donne. Le PR Jarry serait alors remplacé par un poste plus petit permettant de collecter les effluents de la zone avoisinante.

- **Poste de Raizet Ouest** : une des pompes présente un dysfonctionnement.

Génie civil des ouvrages

Les ouvrages suivants nécessitent une reprise totale ou partielle du génie civil :

- Poste de Jarry : Fissure des murs. Affaissement du génie civil
- Poste de Raizet Ouest et Pointe d'Or : La dalle de toiture s'effondre (ferraillage apparent).
- Postes d'Hibiscus et Dubouchage : ferraillage apparent au niveau de la dalle

5.5.3 Réseaux

Le réseau d'assainissement est principalement constitué de canalisations en amiante ciment qui aujourd'hui présentent un degré de vétusté préoccupant. Les interventions pour casses se traduisent souvent par un remplacement complet de la canalisation sur plusieurs dizaines de mètres. Les opérations de curage sont de plus en plus délicates compte tenu de l'état des canalisations.

Dans les zones difficiles d'accès, il serait intéressant d'étudier la possibilité de réhabilitation sans tranchée ouverte (chemisage continu polymérisé en place par ultraviolet). Ce procédé correspond tout à fait aux contraintes de l'environnement urbain :

- Circulation automobile moins perturbée
- Commerces proches (baisse des ventes) moins impactés
- Qualité de vie des riverains (bruit, poussières, encombrements des trottoirs)
- Proximité des conduites et autres câbles souterrains
- Durée des travaux
- Réfection rapide des travaux
- Garantie d'étanchéité des conduites sur au moins deux décennies

Cap Excellence devra poursuivre le programme de renouvellement du réseau d'assainissement.

Infiltrations d'eaux parasites sur le réseau

Le programme de travaux d'assainissement de Cap Excellence prend en compte la réhabilitation des zones d'infiltration d'eaux parasites (ECPD et ECM). A l'horizon 2020, ce programme prévoit la réduction de 30% des ECPD.

Nous attirons l'attention sur les gros problèmes d'infiltration d'eaux claires parasites dans le réseau de la Darse de Pointe-à-Pitre.

Les investigations menées antérieurement montrent que certains postes de refoulement (comme les postes de Bergevin, de Dubouchage, de Raizet Est...) ont des temps de fonctionnement anormalement élevés. Ce sont donc des axes prioritaires d'intervention pour la remise en ordre du réseau d'assainissement.

Le réseau d'assainissement de Cap Excellence est de type séparatif ; seules les eaux usées devraient être acheminées vers la station d'épuration mais ce n'est pas le cas.

Les secteurs les plus touchés en débit par temps de pluie par les E.C.M sont, par ordre décroissant :

- Le secteur de GUP Petit-Pérou Est (PR Hibiscus)
- Le secteur de Nérée Petit-Pérou Nord
- Le secteur de Grand-Camp
- Le secteur de Carénage et Marina du Gosier
- Le secteur des Abymes Centre

Il convient donc de s'intéresser au problème d'infiltration d'eaux parasites (E.C.P.P et E.C.M) le plus rapidement possible afin de :

- Réduire la surcharge hydraulique reçue par les postes et la station
- Optimiser les conditions de fonctionnement des stations d'épuration pour réduire la formation des mousses, le foisonnement des boues, la défloculation et la mauvaise décantation des boues
- Limiter l'usure prématurée des équipements électromécaniques (pompes, racleur de surface des dégraisseurs et racleurs de fond des clarificateurs)
- Limiter la corrosion des ouvrages

En octobre 2018, des travaux ont été réalisés sur le réseau AC DN150 pour la déconnection entre le réseau pluvial et le réseau d'assainissement des eaux usées au niveau de la rue Victor Hugo (en direction de fond loger). De tels travaux doivent se poursuivre en particulier dans les zones identifiées comme problématiques.

Problèmes de graisses

Les réseaux des rues Saint-John Perse, Léonard, Quai Lairle, Abbé Grégoire, Nozière, Schoelcher, Victor Hugo, commandant Mortenol, la Marina et du boulevard Chanzy à Pointe-à-Pitre, transportent des effluents fortement chargés en graisses. Ce type d'effluent est une conséquence de la forte concentration de restaurateurs dont les bacs à graisses sont souvent mal entretenus voire inexistants.

Il en est de même aux Abymes dans les zones de Providence, Bois Joli, RN5 (KFC, Mac Donald).

Il est de la responsabilité de la collectivité d'imposer des bacs à graisse adaptés à l'activité et de s'assurer de leur bon entretien. La signature de conventions de déversement spécial s'impose pour toutes ces activités.

De gros problèmes de colmatage des réseaux de la Marina ont été provoqués par la présence de graisses provenant des activités de restauration. Ces colmatages provoquent des remontées d'eaux usées au niveau de certaines résidences et des débordements dans la Marina. Ce problème a déjà été signalé à plusieurs reprises et a fait l'objet de plusieurs réunions. Cette situation a été confirmée au mois d'avril 2011 par constat d'huissier en présence de la Police Municipale de Pointe-à-Pitre et de Cap Excellence. Il s'en est suivi plusieurs échanges pour la mise en place de conventions de déversements spéciaux (CDS) avec certains restaurateurs.

Le déversement des graisses dans les canalisations engendre des interventions de curage fréquentes et coûteuses ainsi qu'une maintenance des pompes plus importante.

Les dépotages sauvages « d'effluents non domestiques » sont fréquents dans les regards du réseau d'assainissement. Ils provoquent le colmatage des canalisations, plus particulièrement sur le territoire des Abymes et au niveau de l'Impasse Emile Dessout à Jarry Baie-Mahault, sur le réseau gravitaire allant au poste de relèvement de Jarry.

Depuis 2011, ces problèmes se sont aggravés du fait de l'interdiction de dépotage des hydrocureuses à la décharge de la Gabarre.

Le prétraitement de la station d'épuration de Pointe à Donne à Jarry en subit les conséquences car nous notons le colmatage fréquent des grilles Hydrasièves ce qui occasionne parfois des débordements en entrée de station.

Il existe des procédés techniques de dégradation des graisses sur les réseaux et sur les postes. Des études de faisabilité pourraient être réalisées afin de vérifier l'efficacité des procédés. Il reste à voir si le coût d'investissement et de fonctionnement d'un tel procédé fera diminuer les coûts des interventions de curage et d'entretien des équipements.

Par ailleurs, la station d'épuration des eaux usées de Trioncelle étant équipée d'infrastructures de dépotage et de traitement des apports extérieurs (matières de vidange, graisses, produits de curage), la mise en place d'une filière de dépotage de ces matières sur le site de Trioncelle serait une solution pertinente à mettre en place en tenant compte d'une tarification adaptée qui devra être approuvée par l'assemblée délibérante d'Eau d'Excellence.

Anomalies importantes sur le réseau

Certaines portions de réseaux posent de sérieux problèmes d'exploitation en particulier pour les curages ou pour les réparations. Il s'agit principalement :

❖ **Des réseaux sous bâtiments**

La Résidence Saint-Jules, Raizet, Les Seuils.

Le problème du report des branchements se pose avec acuité car les particuliers refusent de prendre en charge des travaux sur la partie privée (liaison entre les WC, lavabo, etc et la boîte de raccordement). Il n'en demeure pas moins que les canalisations passant sous les bâtiments sont en très mauvais état et voire même effondrées par endroit, des travaux de dévoiement de canalisations doivent être réalisés dans les plus brefs délais.

A la Marina, les terrasses de certains restaurants sont construites sur le réseau d'assainissement. L'exploitation du réseau est difficile voire impossible.

❖ **Des réseaux enclavés (pas d'accès pour assurer l'exploitation)**

Zone de Recasement, Chemin Neuf, Résidence Saint Jules.

❖ **Des réseaux passant sur le domaine privé**

Aviation Civile, Marché en nou Raizet (réseaux enclavés passant en domaine privé), Dothémare Allée des Ananas, Groupe Elsy, Lotissement Flory, Résidence Marie-galante.

❖ **Des réseaux problématiques**

Intrusion massive d'eaux parasites : Ravine de Nérée (Réseau de Nérée arrivant au poste de Boulogne dans la ravine, une partie du problème résolu avec création du poste de salle d'asile qui refoule à Salle d'asile), ravine de Pointe d'Or Ouest, ravine de Petit-Pérou, la Darse et Dubouchage.

Réseaux vétustes, avec contrepentes, cassés :

Les Seuils (réseau à revoir entièrement, problèmes d'accessibilité pour l'entretien, domaine privé), Centre d'échange Rudy Nithila (réseau enclavé), résidence Mortenol (Problèmes au niveau de Mortenol sud prolongé), résidence Henri IV.

❖ *Conduite de 600mm entre l'ancien abattoir et le poste de Jarry (P7)*

Au niveau de l'Impasse E. DESSOUT, la canalisation gravitaire de 600 mm de diamètre qui permet le transfert de l'ensemble des effluents collectés par le réseau d'assainissement de Cap Excellence vers l'usine de dépollution située à Jarry casse souvent. Elle est en très mauvais état. Il est urgent de programmer le renouvellement de cette conduite. Pour le moment seules des réparations au niveau des casses ont été effectuées.

Il est à noter que cette conduite est en partie sous l'emprise du nouveau giratoire à l'intersection de la RN 10 et de la RD 24.

❖ *Regard inaccessible du Siphon du canal du Raizet*

Le regard est devenu inaccessible au niveau du siphon, suite à des travaux d'aménagement, ce qui rend impossible des opérations d'entretien. Il y a donc des remontées d'eaux usées régulières au niveau de la résidence Les Esses au Raizet.

Surveillance et contrôle

Selon l'article L-1254 du Code l'Environnement nous avons obligation d'informer la DEAL de tous les rejets d'eaux usées dans le milieu naturel. Tous les trop-pleins fonctionnels de postes ont été répertoriés mais aucune alarme de débordement n'est mise en place.

En application de l'article 19 de l'arrêté du 21 Juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif les maitres d'ouvrage transmettent les informations et résultats d'autosurveillance du mois n dans le courant du mois n+ 1 au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau concernée.

Le bilan annuel de fonctionnement du système d'assainissement, imposé par le texte, doit permettre l'optimisation continue de l'ensemble du système avec le bilan de l'entretien et de la surveillance de l'état structurel du réseau ainsi que la programmation des travaux envisagés à court ou moyen terme.

Ce document contribue à :

- La connaissance exhaustive du système d'assainissement grâce à une meilleure connaissance de son fonctionnement
- Une priorisation des travaux à réaliser
- Une bonne gestion de l'exploitation (planning d'inspection télévisuelle, de curage, programmation de travaux, campagne de mesures...) voire à la réduction des coûts et des contraintes d'exploitation.

Actuellement nous sommes dans **l'impossibilité de transmettre des données fiables** en raison du manque d'appareillage de surveillance (sondes de trop-plein, débitmètre, etc...) installé sur le réseau. Les débordements et les rejets se font très souvent directement sur les points bas du réseau étant donné que les trop-pleins de plus de la moitié du parc de PR ne sont pas fonctionnels. **Une mise en conformité de l'ensemble des trop-pleins s'avère essentielle.**



En préconisation, nous devons renforcer la surveillance du réseau par la mise en place de sondes à ultrasons LT-US qui doivent nous conduire à terme à une surveillance du réseau en temps réel ce qui permettra d'anticiper des interventions de désobstruction ainsi que les travaux de réhabilitation. En effet, les informations recueillies par les sondes LT-US seront envoyées directement en télégestion par le biais des puces GSM.

En renfort des sondes Ijinus, qui ne communiquent pas avec la télégestion, la mise en place de 15 sondes LT-US sur le réseau permettra d'étendre notre périmètre de surveillance.



Sonde LT-US

6 Compte administratif

6.1 Résultat financier

Le compte administratif de la régie comporte deux grandes sections : la section Exploitation (gestion courante) et la section Investissement. Cette dernière est réduite car en 2018 les investissements étaient assurés par la Communauté d'Agglomération de Cap Excellence dans son budget annexe.

Le résultat financier du Service de l'Assainissement Collectif pour l'année 2018 est présenté ci-dessous.

EXECUTION DU BUDGET 2017 DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF				
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	5 919 895,27 €	8 400 014,56 €	2 480 119,29€
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	42 909,22 €	2 374,29 €	-40 534,93 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'Exploitation	0,00 €	6 922 041,92 €	
	Report en section d'Investissement	2 374,29 €	0,00 €	
	TOTAL (Réalisation + Report)	5 965 178,78 €	15 324 430,77 €	9 359 251,99 €
RESTE A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'Exploitation	5 724 940,74 €	0,00 €	
	Section d'Investissement	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	5 724 940,74 €	0,00 €	
RESULTAT CUMULE A REPORTER EN N+1	Section d'Exploitation	11 644 836,01 €	15 322 056,48 €	3 677 220,47€
	Section d'Investissement	45 283, 51 €	2 374,29 €	-42 909,22 €
	TOTAL RESULTAT CUMULE	11 690 119,52 €	15 324 430,77 €	3 634 311,25 €

6.2 Section exploitation

6.2.1 Dépenses

Les dépenses d'Exploitation regroupent toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la Régie notamment : rémunération du personnel, achats et fournitures, prestations de services, petit entretien et réparations, participation aux charges d'organismes extérieurs, et autres charges exceptionnelles.

En 2018 les charges de personnel frais assimilés s'élèvent à 3 322 118,79 € (2 172 908,71€ en 2017), soit une augmentation de 53%. Les charges à caractère général sont de 1 953 588,48 € en 2018 (1 029 626,79€ en 2017), soit une augmentation de 90%.

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats Emis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	3 694 666,36 €	1 953 588,48 €	0,00 €	553 282,39 €	1 187 795,49 €
012	Charges de personnel frais assimilés	3 760 496,46 €	3 322 118,79 €	0,00 €	95 200,00 €	343 177,67 €
014	Atténuations de produits	1 584 181,00 €	510 538,00 €	0,00 €	431 458,35 €	642 184,65 €
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €		3 000,00 €
Total des dépenses de gestion courante		9 042 343,82 €	5 786 245,27 €	0,00 €	1 079 940,74 €	2 176 157,81 €
66	Charges financières	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €		5 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	4 645 000,00 €	0,00 €	0,00 €	4 645 000,00 €	0,00 €
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 122 012,99 €	133 650 €	0,00 €		3 988 362,99 €
022	Dépenses imprévues	76 360,82 €	0,00 €	0,00 €		76 360,82 €
Total des dépenses réelles d'exploitation		17 890 717,63 €	5 919 895,27 €	0,00 €	5 724 940,74 €	6 245 881,62 €
023	Virement section investissement	500 000 €	0,00 €			500 000 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		500 000 €	0,00 €			500 000 €
TOTAL		18 390 717,63 €	5 919 895,27€	0,00 €	5 724 940,74 €	6 745 881,62 €
Pour information D002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00 €				
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			11 644 836,01 €			

6.2.2 Recettes

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres Emis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	Valeurs de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	11 604 700,00 €	8 385 727,06 €	0,00 €		3 218 972,94 €
74	Subventions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €		00,00 €
75	Autres produits de gestion	0,00 €	14 287,50 €	0,00 €		-14 287,50 €
Total des recettes de gestion courante		11 604 700,00 €	8 400 014,56 €	0,00 €		3 204 685,44 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Total des recettes réelles d'exploitation		11 604 700,00 €	8 400 014,56 €	0,00 €		3 204 685,44 €
TOTAL		11 604 700,00 €	8 400 014,56 €	0,00 €		3 204 685,44 €
Pour information R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		6 922 041,92 €				
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES						15 322 056,48 €

971-200018653-20200222-20200202754-DE

Accusé certifié exécutoire

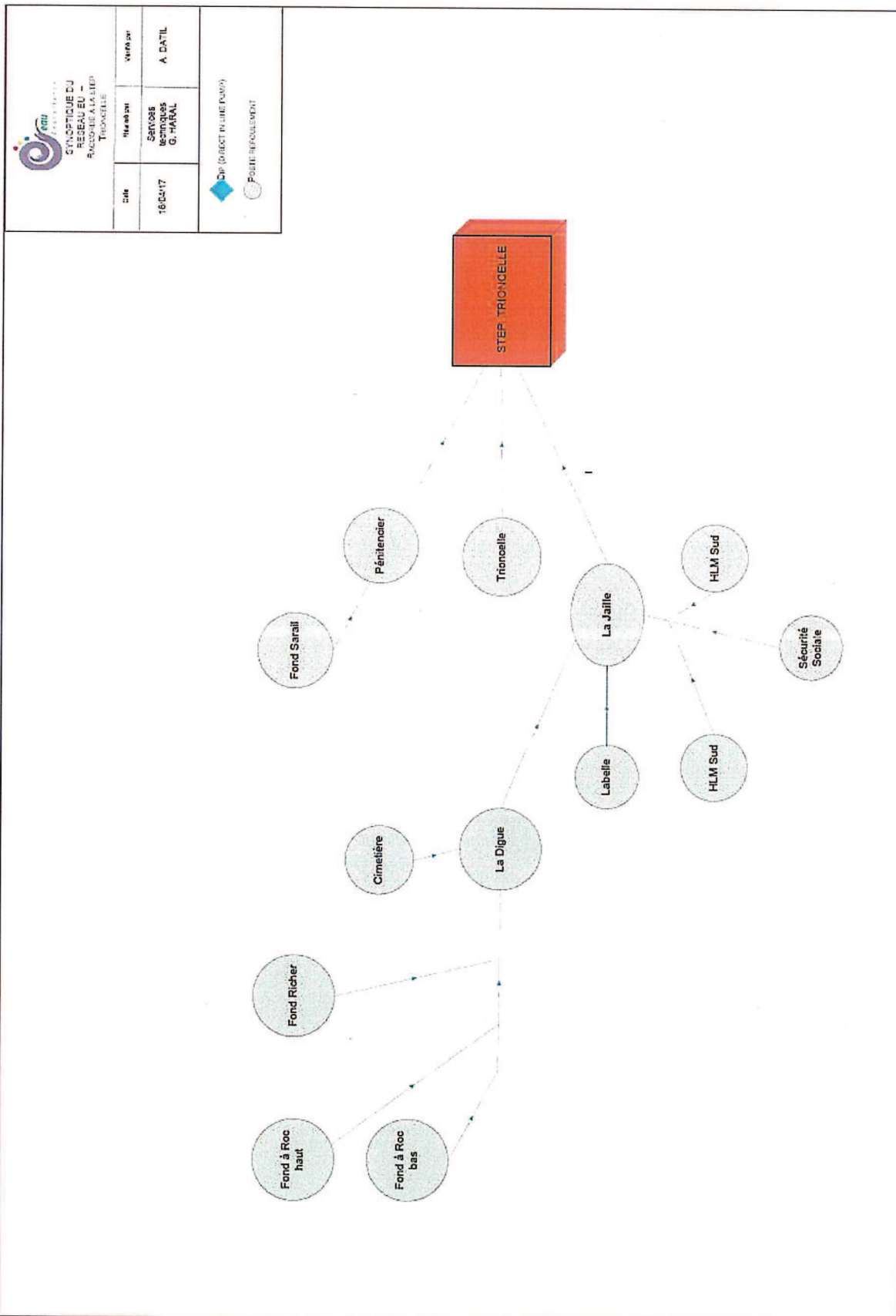
Réception par le préfet : 10/03/2020

Affichage : 10/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation
971-200018653-20200222-20200202754-DE



7 Annexes



	SYNOPTIQUE DU RESEAU EU - REGION DE LA STEP TRIONCELLE	Version	A. DATIL
Date	16/04/17	Services	M. HANDEL G. HANDEL
		Objet (objet principal) Point de repère	

Synoptique du réseau de collecte de la STEP Trioncelle

Accusé certifié exécutoire

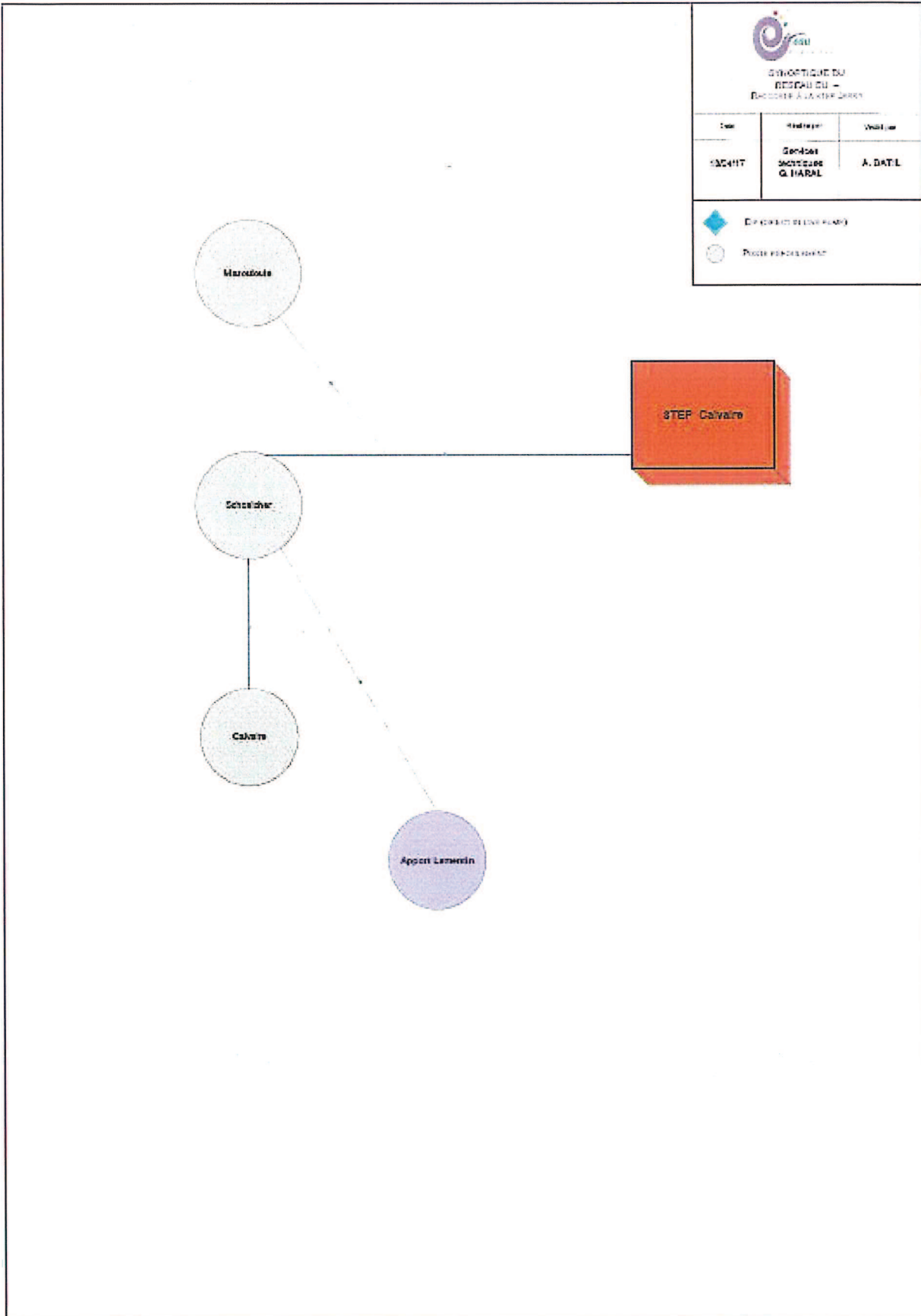
Réception par le préfet : 10/03/2020

Affichage : 10/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation
971-200018653-20200222-20200202754-DE



Synoptique du réseau de collecte de déchets ménagers



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT RURAL
BASSE-NORMANDIE - LA MANCHE

Date	Intégré(e)	Validé(e)
13/04/17	Genève Sébastien G. HARAL	A. DATL

◆ DÉPARTEMENT DE LA MANCHE
○ PROCÈS-VERBAUX

7.3 Détail du nombre d'abonnés

LES ABYMES	2016	2017	2018
Nombre d'habitants desservis AEP total (estimation)	58 644	59 573	55 920
Nombre de clients AEP	27 118	27 419	28 283
Taux	2,16	2,17	1,98
Nombre de clients EU	16084	16 575	17 478
<i>Dont domestiques</i>		16 156	16 373
<i>Dont non domestiques</i>		419	1105
Nombre d'habitants assainis	34 782	36 012	34 557
POINTE-A-PITRE	2016	2017	2018
Nombre d'habitants desservis AEP total (estimation)	15 992	16 261	16 526
Nombre de clients AEP	10 472	10 588	10 682
Taux	1,53	1,54	1,55
Nombre de clients EU	9716	9 855	10 083
<i>Dont domestiques</i>		9 458	9100
<i>Dont non domestiques</i>		397	983
Nombre d'habitants assainis	14 837	15 135	15 599
BAIE-MAHAULT	2016	2017	2018
Nombre d'habitants desservis AEP total (estimation)	30 548	31 069	31 734
Nombre de clients AEP	15 237	15 448	16106
Taux	2,00	2,01	1,97
Nombre de clients EU	6051	6 286	6 839
<i>Dont domestiques</i>		6 175	6027
<i>Dont non domestiques</i>		111	812
Nombre d'habitants assainis	12 131	12 642	13 475



7.4 Bilan énergétique détaillé

Consommation électrique des STEU

Energie relevée consommée (kWh)	2 017	2 018
STEP JARRY	1286928	924 357
STEP TRIONCELLE	732168	582 420
STEP CALVAIRE	24639	
MINI STEP BIGLETTE	7041	
MINI STEP AGATHON	4112	
MINI STEP WONCHE PELICAN	8713	

Consommation électrique de la STEU de Pointe-à-Donne

	Consommation générale usine (kwh)
janv-18	117 032
févr-18	89 257
mars-18	108 381
avr-18	101 445
mai-18	107 941
juin-18	94 831
juil-18	137 226
août-18	
sept-18	60 341
oct-18	54 839
nov-18	53 064
déc-18	
	924 357



Consommation électrique de la STEU de Trioncelle

	Consommation générale usine (kwh)
janv-18	51 982
févr-18	49 273
mars-18	55 484
avr-18	52 895
mai-18	60 575
juin-18	87 151
juil-18	60 234
août-18	
sept-18	60 068
oct-18	54 904
nov-18	49 854
déc-18	
	582 420

Consommation électrique de la STEU de Biglette

	Consommation générale usine (kwh)
janv-18	2 767
févr-18	
mars-18	
avr-18	
mai-18	
juin-18	
juil-18	1 775
août-18	
sept-18	
oct-18	
nov-18	1 185
déc-18	
	5 727



Consommation électrique de la STEU d'Agathon

	Consommation générale usine (kwh)
janv-18	1 185
févr-18	
mars-18	-2 303
avr-18	
mai-18	
juin-18	
juil-18	651
août-18	
sept-18	
oct-18	
nov-18	0
déc-18	
	-467

Consommation électrique de la STEU de Wonche / Pelican

	Consommation générale usine (kwh)
janv-18	
févr-18	-2 841
mars-18	
avr-18	1 079
mai-18	
juin-18	1 205
juil-18	
août-18	-238
sept-18	
oct-18	557
nov-18	
déc-18	
	-238

Consommation électrique de la STEU de Calvoire

	Consommation générale usine (kwh)
janv-18	
févr-18	8 534
mars-18	
avr-18	4 198
mai-18	
juin-18	4 609
juil-18	
août-18	-1 769
sept-18	
oct-18	4 351
nov-18	
déc-18	
	19 923



Consommation électrique des PR (en KWh)

	2 017	janv-18	févr-18	mars-18	avr-18	mai-18	juin-18	juil-18	août-18	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18	2 018
Agathon	5 063	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	223	2 018
Moudong sud	38 498	2 788	1 568	1 393	2 381	1 823	1 725	842	0	0	0	0	0	223
Cotton Bay	32 042	2 703	1 582	237	2 609	2 427	2 316	3 060	3 246	3 598	4 908	0	0	12 520
Moudong centre	29 416	2 012	1 555	1 689	1 769	887	911	2 129	2 140	2 160	2 751	3 252	2 680	26 686
Citronnelle	6 226	258	256	268	336	249	242	287	257	431	532	595	420	23 925
Oranger	10 246	665	563	262	884	630	100	398	548	514	169	17	708	4 121
Moudong nord	18 465	615	784	780	2 502	1 202	735	1 533	1 195	1 543	2 730	2 819	2 819	5 458
Jabrun	6 108	321	249	330	306	318	331	410	301	327	561	792	408	4 654
Convenance	1 438	165	76	95	146	121	112	95	95	120	138	212	180	1 555
Carré Plaisance	1 293	57	80	120	148	110	125	185	66	108	131	96	102	1 328
Biglette final	11 500	554	321	373	431	433	235	438	515	343	549	380	915	5 487
Houelbourg	39 408	647	347	1 747	2 451	1 797	2 114	2 540	1 464	3 032	3 472	4 984	2 418	27 013
Pélican	41 353	73	55	72	124	0	77	1 216	894	894	903	746	805	5 876
La Jaille	18 317	663	1 070	1 096	2 061	0	751	934	642	1 268	1 773	3 439	1 350	15 047
Calvaire finale	17 549	2 120	877	2 176	549	71	79	705	1 491	1 367	1 665	1 382	689	13 171
Biglette	4 696	73	232	333	488	275	351	275	328	232	1 720	951	252	5 520
Calvaire	128	8	8	11	11	13	15	14	12	12	17	13	11	126
Fond Richer	49 604	2 849	2 656	3 284	3 434	2 545	1 230	4 093	2 702	279	3 198	3 981	3 783	34 034
Schoelcher	10 358	1 243	755	951	948	825	1 145	670	944	957	1 035	916	641	11 030
Colibri	3 604	286	485	522	534	455	515	484	538	702	971	2 049	569	8 090
Fond à rock haut	146	15	10	10	10	11	18	16	8	11	15	15	11	151
Fond à rock bas	3 552	180	105	178	147	142	122	195	224	211	427	822	180	2 933
Pénitencier	36 064	2 561	3 659	3 673	4 459	3 040	2 176	1 527	3 187	3 520	2 864	1 852	4 967	37 485
Fond sarail	5 610	131	390	281	397	297	336	399	318	443	541	833	447	4 813
Sécurité sociale	3 985	177	192	194	172	154	168	263	196	98	362	1 032	231	3 239
HLM Nord	57 153	3 593	3 575	3 497	4 028	2 948	3 715	3 525	3 560	2 304	3 704	3 968	3 110	41 527
HLM sud	4 816	210	231	308	296	54	388	421	481	294	465	459	416	3 991
Labelle	2 113	132	123	110	78	47	34	41	43	35	65	256	41	1 005
La Digue	40 760	3 207	1 934	2 864	2 304	2 147	1 945	2 451	1 903	2 722	3 764	5 611	2 327	33 379
Trioncelle	74 409	6 066	4 891	5 257	5 257	4 245	3 454	4 664	3 648	3 491	4 643	9 037	4 139	58 728
Cimetière	3 164	277	262	313	233	218	206	17	14	31	42	662	784	3 059
Mazouliout	2 285	19	20	133	327	377	446	526	366	443	530	813	899	4 899

Baie Mahault



POINTE A PITRE		8 846	493	642	789	564	531	739	627	576	778	981	1 405	1 790	9 917
Hibiscus															
Raizet Est	86 311	3 652	2 641	3 232	3 444	3 881	3 444	4 453	3 751	3 788	3 993	5 250	4 336	3 452	45 653
Bergevin	230 936	11 763	14 400	20 140	13 581	16 681	13 581	17 203	17 782	18 010	21 401	20 037	21 691	18 646	211 335
Grand Camp	6 775	246	197	386	447	447	357	157	127	91	94	130	219	2 453	2 453
Dubouchage	60 950	4 076	2 744	3 332	3 206	2 514	3 206	5 710	5 640	6 056	6 603	5 903	6 026	5 509	57 319
Carénage	10 494	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
Jarry	772 226	59 598	42 377	46 303	41 947	52 432	52 432	57 871	57 567	61 624	57 624	55 533	50 754	46 617	630 247
Raizet Ouest	5 892	612	1 230	1 235	328	421	328	182	547	454	551	775	1 858	1 805	9 998
9 Gabarre	10 417	997	1 224	1 000	836	907	836	720	1 079	960	815	1 285	1 356	935	12 114
Boisrpeaux	33 562	2 417	1 957	3 918	0	2 300	1 918	1 918	1 364	3 768	2 937	4 552	5 803	4 713	35 647
11 Fouillole	777	81	70	83	77	104	104	53	97	145	41	92	424	39	1 306
Besson	1 185	0	129	72	45	45	45	48	48	44	70	93	124	384	1 102
Pointe d'or	23 462	1 822	2 385	861	1 431	1 949	1 949	1 198	1 286	1 164	832	924	1 236	1 557	16 645
14 Marie Claire	3 959	245	263	303	230	230	157	197	210	301	176	228	165	205	2 680
Bambuck	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
17 Bois Joli	7 945	389	21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	410
18 Chauvel	7	2	0	2	0	0	38	0	0	473	90	83	78	81	847
19 Zarnia	5 279	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
20 Providence	21 989	1 820	1 492	1 277	1 658	1 883	2 894	1 883	1 112	581	822	1 426	1 787	1 661	18 393
21 Dugazon	4 074	606	347	515	962	962	586	380	348	483	426	474	394	701	6 222
25 Boulagne	37 833	492	802	125	0	0	0	223	143	60	86	135	228	0	2 294
26 Lacavé	55 045	7 929	3 226	1 323	1 378	1 378	1 138	1 225	950	606	705	2 584	3 653	77	24 794
27 Montmartre	716	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
28 Difort	114	10	6	8	9	9	7	8	16	5	9	8	10	8	104
29 Flory	2 773	100	187	208	203	203	124	134	121	209	285	293	78	152	1 942
30 Salle d'Asile	7 833	58	56	118	84	84	179	70	198	205	180	184	212	152	1 696
31 Anacaona	8 385	757	756	989	501	501	778	750	657	664	612	713	818	706	8 701
32 Lauridsique	7 948	789	582	830	638	638	530	614	711	814	811	800	716	621	8 456
33 Mobilia	5 593	47	6 797	80	149	149	272	367	289	347	354	336	349	388	9 738
34 Crous	2 673	241	241	574	151	151	263	244	14	16	141	286	252	77	2 306
36 Petit-Pérou	16 889	2 503	1 089	1 022	968	968	742	641	952	999	1 085	1 287	1 449	935	13 652
37 Fangarole	87 205	1 162	3 776	7 709	0	4 370	5 498	5 691	5 691	5 138	6 980	5 925	4 697	5 075	55 960
38 Autour d'une pisci	231	15	22	25	22	22	26	27	27	25	27	20	55	32	323

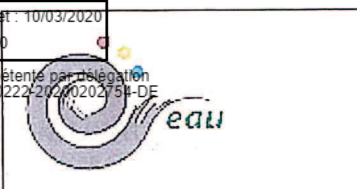


7.5 Coordonnées des trop-pleins

POSTES RACCORDES A LA STEP DE POINTE A DONNE										
NOM DES POSTES	COORDONNEES DU POINT DE REJET					A. Supprimer	milieu récepteur	ég .hab.	COORDONNEES DU POSTE	
	COORDONNEES X	COORDONNEES Y	COTE ALTI (m)	COORDONNEES X	COORDONNEES Y				COTE ALTI (m)	
BELLEVUE	656431,05	1797572,23	2,12					656068,94	1797237,98	2,61
BESSON				X				657568,64	1795932,85	3,64
BOISRIPEAUX	660505,62	1800265,2	11,77				canal pluvial	659584,35	1799819,97	13,46
BOIS JOLI				X				660557,97	1799967,85	22,09
BOULOGNE	659761,62	1798355,37	12,51				ravine	659366,68	1798338,24	14,08
CHAUVEL	658449,33	1796173,03	14,66				canal pluvial	658498,44	1796218,25	17,47
DIFORT				X				660291,32	1800598,38	18,39
DUGAZON				X				658389,69	1797021,87	9,31
FLORY	659987,8	1799102,38	20,57				canal pluvial	660023,61	1799066,74	25,82
GRAND CAMP				X				656564,39	1797355,5	2,09
HIBISCUS				X				657440,44	1797293,4	3,73
MARIE CLAIRE	660585,35	1800572,34	14,95				canal pluvial	660448,92	1800392,56	17,28
MOBILA	655838,85	1797179,36	0,64				canal pluvial	655863,95	1797197,77	0,66
PETTIT PEROU	658925,48	1798057,51	7,28				canal pluvial	658825,10	1797825,41	9,22
POINTE D'OR	660485,93	1801850,2	5,80				ravine	660354,56	1801588,56	6,67
PROVIDENCE	659652,13	1799057,76	17,47				canal pluvial	659103,53	1798805,02	18,44
RAIZET EST				X				657463,52	1797750,89	2,81
RAIZET OUEST	657029,66	1798180,23	1,80				ravine	657215,20	1798195,01	1,91
SALLE D'ASILE	660124,7	1799042,98	14,42				ravine	659560,66	1798628	18,39
BAMBUCK				X				657148,71	1795875,69	2,64
BERGHEVIN NEW	656150,13	1796628,79	1,41				canal pluvial	656103,33	1796676,9	1,96
CARENAGE				X				656950,10	1794823,32	1,46
CROUS	657395,02	1794158,54	0,49				canal pluvial	657430,57	1794319,52	4,16
DIP ANACAONA				X				655619,56	1796890,58	1,17
DIP FENGAROL	656286,41	1796238,95	0,36				canal pluvial	656379,70	1796279,37	0,51
DIP LAURIGISQUE				X				655287,97	1797235,84	1,38
DIP PAUL LACAVE				X				656754,86	1796261,54	2,22
DUBOUCHAGE				X				656688,07	1795497,95	2,39
FOUILLOLE				X				657000,84	1794505,09	1,82
GABARRE	655629,59	1797254,23	0,64				mer	655574,3	1797121,22	1,76
DIP MONTMARTRE				X			canal pluvial	657162,44	1795081,32	4,03
ZAMIA	656855,23	1795376,84	1,24				canal pluvial	656854,05	1795381,39	1,45
PR JARRY	654458,03	1796048,03	0,45				maugrove	654377,9	1796230,76	1,70
HO UELBOURG	653459,93	1795765,18	3,69				canal pluvial	653639,22	1795957,35	3,8
JABRUN				X				650766,06	1796407,53	30,52
BIGLETTE				X				648722,02	1794606,34	21,9
CARRE PLAISANCE				X				649072,07	1795245,89	20,56
CITRONELLE	651555,37	1796699,63	3,73				ravine	651780,53	179670,26	11,67
COLIBRI				X				649246,48	1795256,78	17,86
CONVENANCE				X				650072,41	1796213,56	33,33
COTTON BAY	651285,95	1795442,3	1,29				ravine	651286,40	1795459,4	1,97
MOUDONG CENTRE				X				651841,89	1796230,33	3,94
MOUDONG NORD	651469,08	1796739,5	5,40				ravine	651347,22	1796615,56	5,72
MOUDONG SUD				X				651621,38	1795778,58	4,5
LES ORANGERS	651176,31	1796288,98	15,12				ravine	651198,12	1796202,5	18,52



7.6 Plan d'action des travaux à prévoir sur la STEU de Pointe-à-Donne



STEU DE POINTE A DONNE - JARRY

PLAN D'ACTION Suite au RAPPORT DE MANQUEMENT ADMINISTRATIF du 10/01/2018

Date : 03 septembre 2018

Page 1 sur 7

Objet : Rapport de Manquement Administratif du 10/01/2018, établi par MM. DUPOUTS et SEGUIN suite à leur visite de la STEU de Pointe à Donne le 20 Décembre 2017.

Rapport de Manquement Administratif portant sur 6 points :

1. L'autosurveillance ;
2. L'insuffisance d'aération dans les bassins biologiques ;
3. La modification et le non fonctionnement partiel des clarificateurs ;
4. L'insuffisance et la dégradation de la filière boues ;
5. Le manque de sécurité pour le personnel d'exploitation ;
6. Le manque de suivi, d'entretien et de renouvellement du matériel.

Le Directeur d'Eau d'Excellence

Bernard LUBETH





STEU DE POINTE A DONNE - JARRY

PLAN D'ACTION

Suite au RAPPORT DE MANQUEMENT ADMINISTRATIF du 10/01/2018




Date : 03 septembre 2018

Page 2 sur 7

POINTS	OBSERVATIONS	RELEVÉ DE DECISION	PERSONNE CHARGÉE DE L'AFFAIRE	DATE OBJECTIF
<u>L'autosurveillance en entrée de la STEU n'est pas conforme à l'arrêté du 21/07/15.</u>				
MESURE DE LA POLLUTION ENTRANTE	<ul style="list-style-type: none"> - Les effluents arrivants du PR Houëlbourg sont directement envoyés vers la file 2 - Le préleveur d'entrée ne prélève pas les effluents de l'entrée du PR Houëlbourg 	<p>Déplacer le point de rejet du refoulement du PR Houëlbourg En attente du chiffrage.</p> <p>Il serait souhaitable de faire un diagnostic sur l'état du GC du répartiteur.</p>	Régie	15/10/2018
	<ul style="list-style-type: none"> - Le préleveur d'entrée n'est pas asservi au débit. 	<p>Raccordement et programmation du préleveur :</p> <p>Travaux partiellement réalisés - câble pour raccordement du préleveur à l'automate reçu en août 2018 – Finalisation travaux de raccordement du préleveur prévue semaine 37</p>	Régie	Semaine 37
	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de mesure de débit de l'entrée du PR Houëlbourg 	<p>Mesure de débit faite au niveau du poste, sur le refoulement des pompes : vérifier le débitmètre</p> <p>Dispositif mis en place par GDEG, base de l'autosurveillance depuis plusieurs années (non contesté)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Voir avec le prestataire s'il est possible d'asservir le préleveur à deux débitmètres en parallèle : Prise en compte des deux débits à travers le superviseur. Asservissement du préleveur au débit total. 2. Chiffrer la mise en place d'un débitmètre sur le refoulement du PR Houëlbourg dans la STEU 3. Vérifier l'obligation par rapport au débit du PR Houëlbourg 	Régie	Fait RAS
	<ul style="list-style-type: none"> - Le dispositif actuel ne permet pas de connaître la pollution entrante dans la STEU 		Régie	Fait
			Régie	Fait
			Régie	Fait





STEU DE POINTE A DONNE - JARRY

PLAN D'ACTION


Suite au RAPPORT DE MANQUEMENT ADMINISTRATIF du 10/01/2018

Date : 03 septembre 2018

Page 3 sur 7

seul ou avec P7 : Il faut les 2 débits	
<u>L'autosurveillance des rejets dans le milieu naturel n'est pas conforme au DLE et n'est pas conforme à l'arrêté du 21/07/15.</u>	
<p>MESURE DE LA POLLUTION REJETEE DANS LE MILIEU</p>	<p>Débitmètres posés sur les canalisations de by-pass, en aval de chaque dégraisseur : vérifier le fonctionnement des débitmètres</p> <p>— Les canalisations de by-pass des deux dégraisseurs rejoignent la canalisation de by-pass général de la station. Un débitmètre est posé sur cette canalisation de by-pass, en aval de la jonction ; le débitmètre est Hors Service</p> <p>Vérifier l'état des préleveurs Les préleveurs ont été utilisés mais sont actuellement Hors Service</p> <p>Vérifier l'arrêté d'autorisation Il n'y a pas de spécification quant à la surveillance de chaque tranche ; le positionnement du préleveur de sortie de station est conforme à l'arrêté d'autorisation. Le préleveur de sortie STEU est situé en aval de tout ; il collecte les effluents réellement rejetés dans le milieu Débitmètres posés en 2009 mais hors service et inaccessibles Procéder à la vérification et/ou au renouvellement des débitmètres : devis, commande, installation et programmation Les canalisations de by-pass des deux dégraisseurs rejoignent la canalisation de by-pass général de la station. Un débitmètre est</p>
<p>- By-pass file 1 (A5) et By-pass file 2 (A5), mesure de débit absente.</p> <p>- Préleveur sortie file 1 et Préleveur sortie file 2, non utilisés</p> <p>- L'autosurveillance des effluents sortants prévoyait l'ajout de préleveurs en sortie de chaque clarificateur</p> <p>- La pose d'un débitmètre en aval des points A2 et A5 (by pass) Point A2 : by-pass de tête de station</p>	<p>Régie</p> <p>Régie</p> <p>Régie</p> <p>Régie</p>
	<p>15/03/18</p> <p>15/03/18</p> <p>Fait</p> <p>30/04/18</p>





STEU DE POINTE A DONNE - JARRY

PLAN D'ACTION

Suite au RAPPORT DE MANQUEMENT ADMINISTRATIF du 10/01/2018

Date : 03 septembre 2018

Page 4 sur 7

<p>AUDIT du dispositif d'autosurveillance de la STEU de Pointe à Donne réalisé par SOCOTEC en 2014 pour le compte de l'Office de l'eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La réalisation d'un schéma de principe de l'autosurveillance (y compris point A2 correspondant au système effectivement en place est obligatoire - À ce jour, le système d'autosurveillance n'a pas fait l'objet de modification visant à remédier ces anomalies. 	<p>posé sur cette canalisation de by-pass, en aval de la jonction ; le débitmètre est Hors Service</p> <p>Faire le schéma de principe de l'autosurveillance En cours de réalisation</p> <p>En 2014, missions assurées par GDEG Audit SOCOTEC non transmis à Eau d'Excellence Rechercher audit SOCOTEC Rapport d'audit non reçu.</p>	<p>15/09/18</p> <p>Régie</p> <p>Régie/CAP Excellence</p> <p>En attente rapport d'audit</p>
<p><u>Aération des bassins biologiques</u></p>			
<p>CONCLUSION SUR LES BASSINS D'AERATION</p>	<p>Les capacités d'aération sont insuffisantes et certains dispositifs sont hors service (réparations de matériel non effectuées ou matériel non remplacé).</p> <p>Les aérateurs installés sont différents de ceux indiqués dans le DLE</p>	<p>Réparation en cours</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en service d'un aérovis par tranche Fait - Troisième aérovis en attente d'un réducteur Consultation terminée fin août 2018 – analyse en cours - Hydrojecteur : renouvellement en cours de pompe et volute Fait <p>Rechercher dossier d'exécution des travaux de réhabilitation Vérifier le matériel installé par rapport au Dossier d'exécution des travaux de 2009</p>	<p>Fait</p> <p>30/11/18</p> <p>Fait</p> <p>Régie</p> <p>CAP Excellence</p>



STEU DE POINTE A DONNE - JARRY

PLAN D'ACTION

Suite au RAPPORT DE MANQUEMENT ADMINISTRATIF du 10/01/2018



Date : 03 septembre 2018

Page 5 sur 7

<u>Clarificateurs</u>		
- Les 2 clarificateurs ne sont pas équipés de système de récupération automatique des flottants	Système d'origine Pas de solution trouvée lors de la réhabilitation de 2009 A voir avec un bureau d'étude	CAP Excellence
- Le DLE de 2008 a prévu la mise en place d'une cloison siphonide	Système d'origine – Remis à neuf en 2009 A voir avec un bureau d'étude	CAP Excellence
- Brosse hors service : clarificateur tranche 1	Matériel commandé reçu, nouvelle brosse posée le 09/02/18	Régie Fait
- lame siphonide supprimée localement	Refixer les lames siphonides En cours –	Régie 15-09-18
- Structure dégradée du pont : Quel est l'état du système de racle de fond	Faire un devis pour le renouvellement des lames siphonides Procédure d'achat en cours	Régie 30/10/18
- Pont hors service, réducteur HS	Arrêt Clarificateur Tranche 2 : Herses et racleur de fond HS Procédure de consultation en cours de préparation Problème de roue et non pas de réducteur. Roue remplacée, pont remis en service le 19/01/2018	Régie 30/11/18
<u>Filière Boues</u>		
- Sur un des deux filtres à bande, la toile est complètement percée	Remplacer la toile filtrante Toile filtrante remplacée le 28/02/2018-	Régie FAIT
- Non-conformités de l'effluent en sortie de STEU notamment sur le paramètre MES	Réfléchir à des propositions pour augmenter l'extraction des boues	Régie 15/03/2018- FAIT
- La valeur réductrice a été fréquemment dépassée pour l'année 2017.	Juillet 2018 : augmentation du temps d'extraction des boues	

SYSTEME
D'EXTRACTION DE
BOUES
LARGEMENT
DEFICITAIRE



STEU DE POINTE A DONNE - JARRY

PLAN D'ACTION

Suite au RAPPORT DE MANQUEMENT ADMINISTRATIF du 10/01/2018

Date : 03 septembre 2018

Page 6 sur 7

	<ul style="list-style-type: none"> - Les pompes de la surpression de l'eau industrielle hors service, 	<p>de 4h00 du Lundi au vendredi ; soit environ 20h00 par semaine</p> <p>Le fonctionnement intensif des presses a boues a été arrêté suite à la panne d'une presse – Réparation en cours</p> <p>Retour en fonctionnement horaire normal avec une seule presse.</p> <p>Le matériel était déjà commandé - Matériel arrivé sur la Guadeloupe : 15/01/2018 ; Montage fait avec Assistance Fournisseur : le 25/01/2018</p>	Régie	FAIT
<ul style="list-style-type: none"> - Le pont de l'épauississeur à boue est hors service. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le matériel d'extraction et de déshydratation des boues et (ou) le temps de fonctionnement du matériel en place n'est pas adapté. 	<p>Problème de pignon : devis en cours</p> <p>Fournisseur relancé pour commande d'un motoréducteur complet + Consultation en cours pour fabrication localement d'un pignon afin de réduire les délais d'approvisionnement.</p> <p>Pignon Monté et pont épauississeur à boues remis en service</p> <p>Il n'a pas été nécessaire de remplacer le motoréducteur</p> <p>Analyse en cours sur l'impact technique et financier de l'augmentation des temps d'extraction de boues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ressources Humaines - Maintenance du matériel - Renouvellement du matériel - Transport de masses de boues supplémentaires - Traitement des masses boues supplémentaires <p>ETUDE FILIERE du ressort de CAP Excellence</p> <p>L'essai d'intensification des extractions de boues a montré que ce n'est pas possible avec le matériel en place.</p>	Régie	FAIT
			CAP Excellence	30/04/18



STEU DE POINTE A DONNE - JARRY
PLAN D'ACTION
Suite au RAPPORT DE MANQUEMENT ADMINISTRATIF du 10/01/2018

Date : 03 septembre 2018

Page 7 sur 7

		<p>Il faut à minima faire une remise en état complète de la filière : préparation de produits de traitement, pompes d'injection, presses à bandes. L'idéal serait de rénover complètement le système en passant directement à un système de déshydratation avec des centrifugeuses. Transport de masses de boues supplémentaire : 20 k€ Traitement de masses de boues supplémentaire : 100 k€</p>		
Sécurité				
<p>- La sécurité du personnel d'exploitation n'est pas assurée.</p>		<p>STEU récupérée dans un état de dégradation important Divers travaux en cours sur le plan de la sécurité du personnel Au 31/07/18 divers travaux réalisés pour un montant total d'environ 60 k€ Travaux en cours pour un total de 10 k€</p>	Régie	30/03/18 30/09/2018
DIVERS				
	<p>- Dégraisseur file 1 : pont à l'arrêt en raison d'une arrivée massive de graisse</p>	<p>Curage des dégraisseurs (Aspiration des graisses) = remise en service du dégraisseur de la file 1 le 28/12/2017</p>	Régie	FAIT
	<p>- Dégraisseur file 2 : pont à l'arrêt : collecteur hors service</p>	<p>Collecteur défectueux à remplacer Collecteur remplacé, Pont remis en service le 28/02/2018</p>	Régie	FAIT